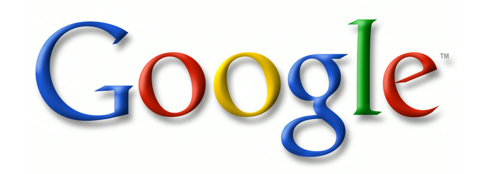
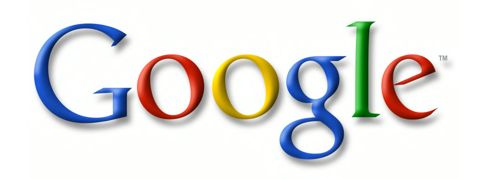
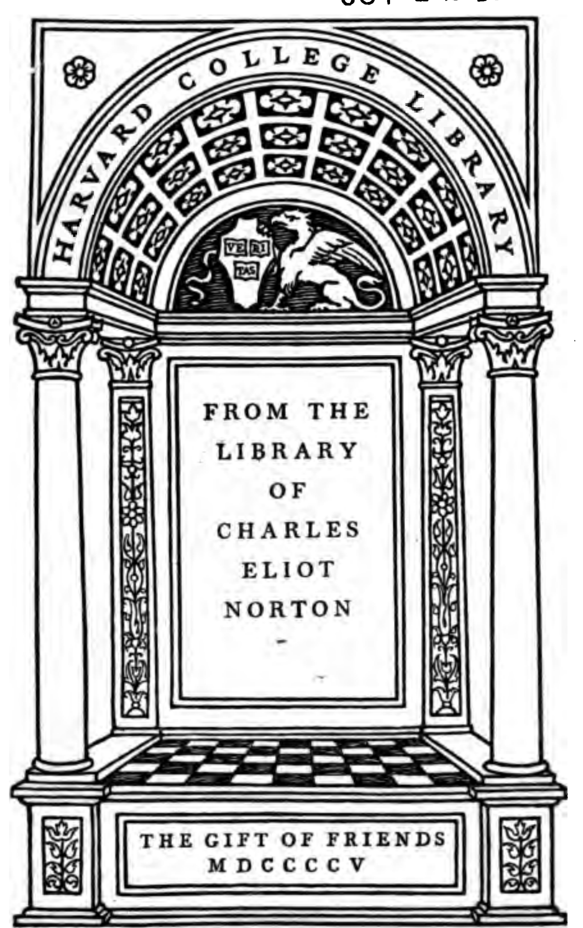





HARVARD COLLEGE LIBRARY
VE RI TAS
FROM THE
LIBRARY
OF
CHARLES
ELIOT
NORTON
THE GIFT OF FRIENDS
MDCCCCV



HISTOIRE
DES MIRACLES

QUI SE SONT FAITS

PAR L'ENTREMISE DE LA SAINTE VIERGE

dans la

PREMIÈRE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ET L'ABBAYE

DE SAINT-[illegible]

Traduite d'un manuscrit latin [illegible]

[illegible]

NOUVELLE ÉDITION

[illegible]

PAR L. DE GLANVILLE

[illegible]



[illegible]

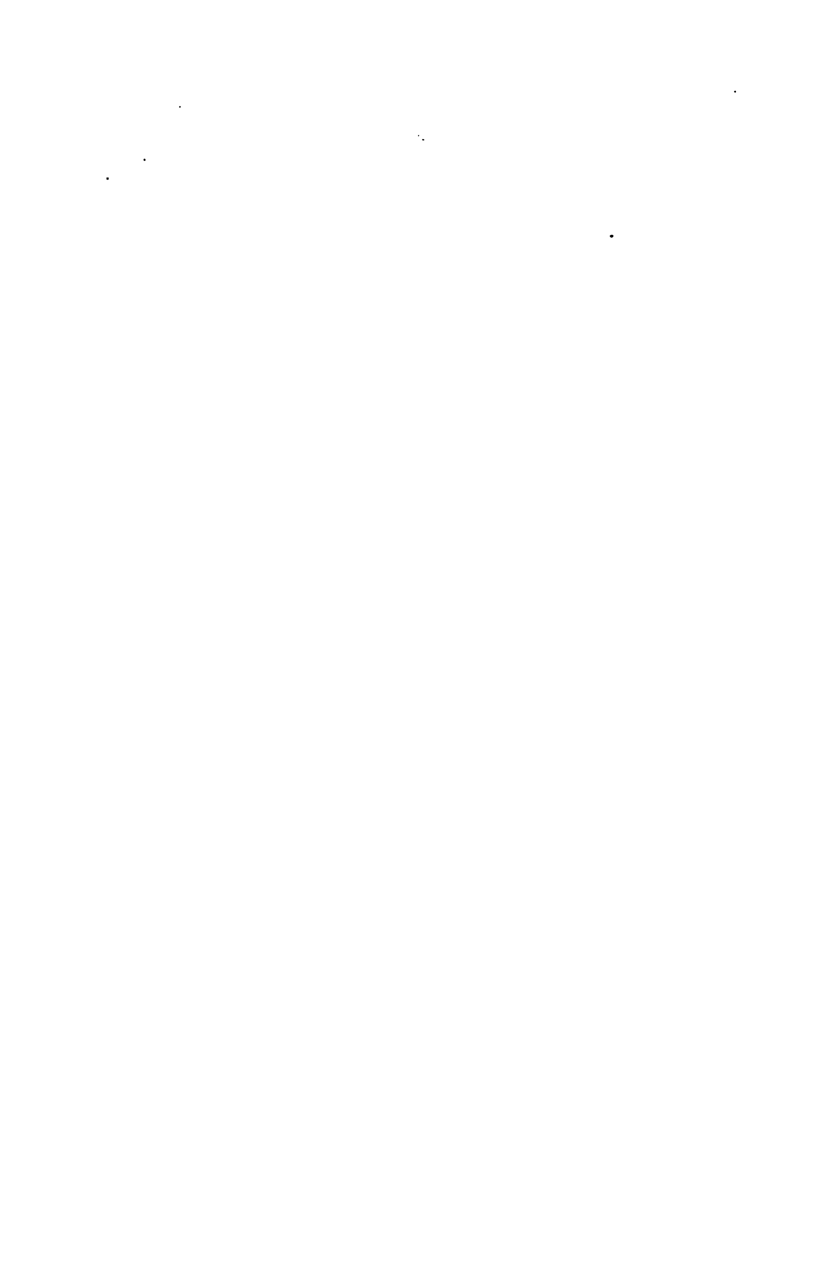
[illegible]

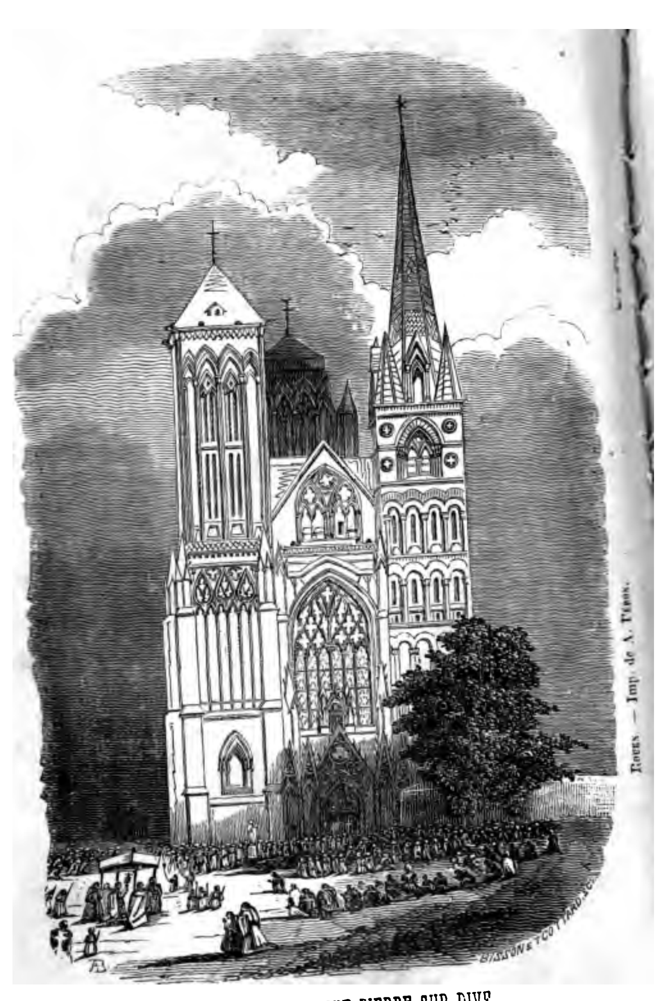


HISTOIRE

DE MIRACLES

ROUEN. — IMPRIMÉ CHEZ A. PÉRON
rue de la Vicomté, 55





Rouen. — Imp. de A. Péron.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE
(Façade)

HISTOIRE

DES MIRACLES

QUI SE SONT FAITS
PAR L'ENTREMISE DE LA SAINTE VIERGE
dans la
PREMIÈRE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE

Traduite d'un manuscrit latin de l'abbé Haymon
par le R. P. D. Bernard Planchette

NOUVELLE ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE INTRODUCTION
DE CHARTES, DE NOTES NOMBREUSES, ETC., ET PUBLIÉE

PAR L. DE GLANVILLE

Membre de plusieurs Sociétés savantes



Rouen.

CHEZ FLEURY FILS AINÉ

LIBRAIRE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

1851

INTRODUCTION.

Confitemini Domino, et invocate nomen ejus, annuntiate inter gentes opera ejus.

Psaume 104, *v.* 1r.

Rendez gloire au Seigneur et invoquez son nom, publiez ses œuvres parmi les nations.

A QUELQUES lieues de Caen, entre les villes de Lisieux et de Falaise, au milieu d'une plaine riche, fertile, et agréablement coupée par la gracieuse rivière de Dive, qui serpente si pittoresquement au milieu

des prairies verdoyantes, des saules et des peupliers, un modeste village, connu sous le nom de l'*Épinay*[1], existait déjà, lorsque les Normands vinrent envahir cette malheureuse contrée. Le pillage, le meurtre, l'incendie, toutes les horreurs que la guerre traîne toujours à sa suite, avaient marqué leur passage par des ruines et de longues traces de sang. Un saint prêtre, vieil apôtre de l'Évangile, le bienheureux *Wambert*, était alors curé de l'église dédiée à saint Pierre, autour de laquelle étaient venues se grouper quelques rares habitations. Ce fut en vain qu'il voulut arrêter, par d'impuissantes

---

[1] De Spineto.

supplications, le torrent dévastateur; il périt au milieu des plus horribles souffrances, en suppliant ses barbares bourreaux d'épargner au moins son cher troupeau; exemple sublime de l'abnégation qui donne, au confesseur de la foi du Christ, la force d'affronter les dangers et de mourir pour son devoir[1].

A la fin du xe siècle, la bourgade, abandonnant son nom primitif, avait pris celui de son patron saint Pierre, et le fief seigneurial de l'Epinay appartenait à Guillaume, fils naturel de Richard Sans-Peur, lequel, écoutant de perfides conseils et oubliant

---

[1] La fête de saint Wambert ou Vambert, martyr, est célébrée le 26 juin. — *V. Bollandistes*.

les bienfaits dont l'avait comblé son frère Richard II, entreprit de le dépouiller du trône de Normandie. Il leva des troupes et marcha contre son frère; mais il fut vaincu, ses biens furent confisqués, et lui-même, envoyé à Rouen, fut enfermé dans la tour du château où il devait passer dans une prison perpétuelle le reste de ses jours.

Cependant, Guillaume était jeune et beau, et le gouverneur du château, le seigneur *Turketil*, surnommé Lescelin, avait une fille, la belle et douce Lesceline, modèle de grâce et de vertu. La jeunesse, les malheurs, le repentir peut-être du coupable firent sur elle une tendre impression, et un jour l'incorruptible gardien

s'aperçut avec effroi qu'une main bienfaisante et amie avait ouvert les portes de la tour où, depuis cinq années, il tenait soigneusement renfermé son noble et intéressant prisonnier.

A quelque temps de là, le duc Richard chassait dans une forêt, aux environs de Rouen, lorsque Guillaume, se présentant à sa rencontre et se jetant à ses pieds, le pria d'oublier son ingratitude, et le bon Richard, ainsi qu'on l'appelait alors, le relevant avec émotion, lui pardonna généreusement sa faute, et lui rendit son fief de l'Epinay, près Saint-Pierre-sur-Dive.

Alors on vit le noble seigneur, le fils et le frère de ducs de Norman-

ROUEN. — IMPRIMÉ CHEZ A. PÉRON
rue de la Vicomté, 55

convertit en monastère, y fit venir des dames religieuses de l'Ordre de saint Benoit, et les chargea d'adresser à Dieu de ferventes et continuelles prières, au nom de celui qu'elle devait pleurer toujours[1].

Cette abbaye, si poétique dans son origine merveilleuse, devait être plus célèbre encore dans la suite par son accroissement rapide et par les faits extraordinaires que présente son histoire[2]. Les hommes les plus remar-

---

[1] Neustria pia. A. Guilmeth.

[2] Voyez, à l'avertissement qui suit, l'Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, écrite par dom Planchette. Nous avons simplement voulu rapporter ici quelques particularités qu'il a omises, et qui cependant nous ont paru intéressantes.

quables par leur piété, les plus illustres par leur position, des rois de France et d'Angleterre, contribuèrent à l'accroissement de cette abbaye naissante. Maurille, archevêque de Rouen, la consacra le 1er mai 1067, dans ce beau mois des fleurs, dans ce mois dédié tout particulièrement à la mère de Dieu, et le duc Guillaume, pour ajouter encore l'éclat de sa présence à cette imposante solennité, voulut, au retour de sa glorieuse conquête, lorsque, couvert de lauriers, environné d'une cour brillante et nombreuse, il lui était permis peut-être d'être fier de ses succès, venir déposer humblement aux pieds de l'autel, élevé par la pieuse comtesse, son épée victorieuse et la couronne d'Angleterre.

Les abbés reçurent la crosse des mains du Conquérant et le titre de comtes de *Saint-Pierre-sur-Dive ;* on peut compter parmi eux les hommes les plus éminents dans la science et dans la vertu :

Ainard, homme d'une grande sagesse et d'un grand renom; poète et musicien tout à la fois, il joignait à la connaissance parfaite de la poésie, l'art de moduler les plus douces mélodies [1].

Foulques, non moins pieux, non moins célèbre qu'Ainard, élève de

---

[1] Ainardus teutonicus, vir sanctitate et littérarum scientia prœditus .. gemina que scientia pleniter imbutus, versificandi et modulandi, cantusque suaves edendi, peritissimus. *Neustria pia*, p. 499.

Lanfranc, le savant disciple de l'école du Bec, introduisit dans l'abbaye le goût de la littérature, l'art de composer et de relier les manuscrits, et les procédés pour préparer les peaux pour la tannerie, industrie qui fait encore la richesse de ***Saint-Pierre-sur-Dive***.

Enfin, nul autre n'a surpassé le savant Haymon, à qui doit appartenir, au dire des historiens, la gloire d'avoir terminé l'église actuelle[1]. Nous avons voulu voir par nous-même ce vaste et somptueux édifice qui témoigne encore de l'éclat que devait avoir

---

[1] Haimo basilicæ supremam manum imposuit circa 1140. *Gallia christiana*, vol. XI, p. 732.

l'abbaye dans toute sa splendeur. Il peut être l'œuvre d'Haymon; cependant, tous les siècles ont apporté leurs pierres et contribué à son accroissement.

Au-dessus du portail, d'un style sévère et peu orné, l'on a ouvert une vaste fenêtre au xvᵉ siècle. A droite se dresse une magnifique tour romane, composée de quatre étages d'arcatures dont le dernier forme une très belle fenêtre ogivale à plusieurs voussures rentrantes, et partagée en deux baies par des colonnettes d'une forme très gracieuse. Une flèche en pierre octogone, moins ancienne d'un siècle que la base, cantonnée de quatre clochetons semblables à elle, et ornée sur les

faces de fenêtres à pignons aigus, termine ce beau type d'architecture du XIIe siècle. La tour de gauche porte tous les caractères du XIIIe. Deux lancettes étroites, séparées elles-mêmes en deux lobes par de longues colonnettes cylindriques et accompagnées de deux arcades aveugles, occupent les quatre faces. Le tout devait sans doute être terminé aussi par une flèche qui n'existe pas aujourd'hui. Au milieu du transept, une troisième tour de la même époque et sans flèche aussi, présente deux étages de fenêtres à lancettes géminées[1]. A sa base, règne une suite de

---

[1] Voir la gravure placée au commencement de ce volume, et qui donne une idée parfaite de l'ensemble. Malheureusement, il se trouve

quatre feuilles qui se trouvent répétées en manière de corniche dans tout le pourtour de l'édifice, et prouvent que les fenêtres de la claire-voie[1] ont été refaites au xve siècle, dans une muraille de deux cents ans plus ancienne. Des dents de scie qui décorent l'extérieur des chapelles absidales leur donnent encore la date du

---

quelques inexactitudes dans le détail. La fenêtre qui surmonte la porte d'entrée n'accuse pas assez la fin du xve siècle ; puis, à la partie supérieure des arcatures qui ornent la base de la tour à gauche, les meneaux se contournent d'une manière inusitée en architecture.

[1] Et non pas *Clerestory*, mot anglais et barbare que nous devons repousser de notre vocabulaire. Ne serait-il pas honteux pour la France de ne pouvoir exprimer ce que ses artistes ont su produire ?

XIIIe. Sur le flanc de l'édifice, du côté du nord, on remarque une porte basse, aujourd'hui bouchée, dont le tympan est surmonté d'une belle arcade à plein cintre, décorée de zig-zags, de bâtons rompus, entremêlés de moulures cylindriques d'un bon effet, et dont l'archivolte repose sur des chapiteaux ornés de feuillages gracieusement découpés. Elle s'ouvrait sans doute sur quelque dépendance du monastère, dont il est impossible de se rendre compte au milieu des habitations particulières qui sont venues s'implanter sur le sol de l'abbaye.

Toute la partie méridionale est masquée par de vastes bâtiments, massives constructions de la fin du





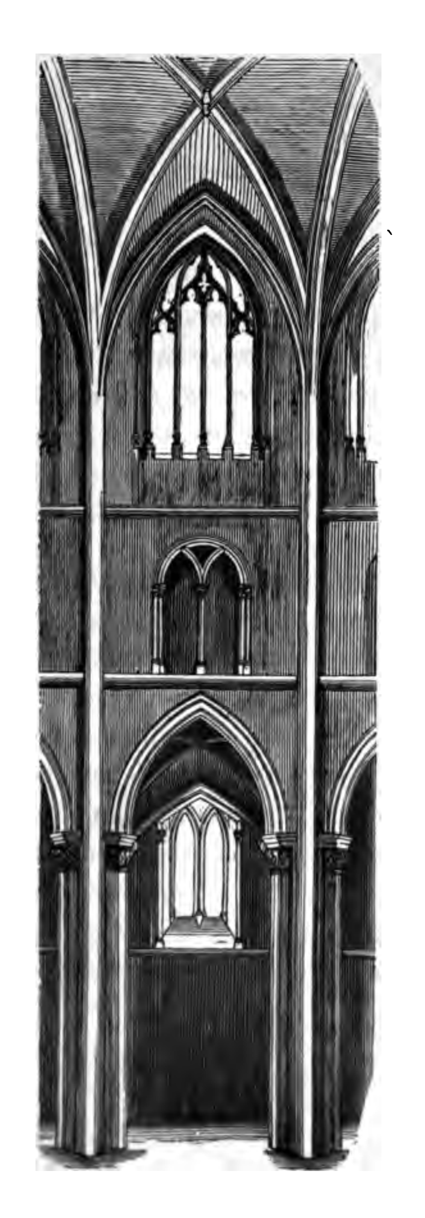


A la même époque s'élevaient aussi les voûtes des bas-côtés et la galerie [1], composée de lancettes géminées et surmontées d'une archivolte à plein cintre [2]. Au-dessus, règne un cordon de quatre feuilles souvent employées à cette époque; en un mot, tout ce vaste ensemble porte une cachet d'une construction de la première période ogivale, de ce temps de lutte architecturale où le plein cintre est enfin contraint de céder la

---

[1] Partie de l'édifice souvent appelée *triforium*, mot latin que les archéologues rejettent aujourd'hui, comme ne traduisant pas convenablement ce qu'il devrait exprimer, bien que le glossaire de Ducange nous apprenne qu'il était généralement adopté au moyen-âge.

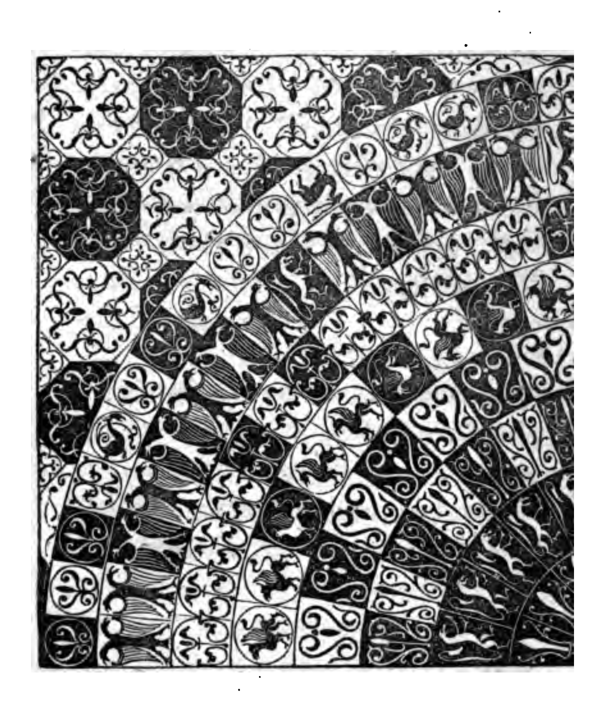
[2] Voir la gravure représentant une des travées de la nef.



UNE TRAVÉE DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE ST.-PIERRE-SUR-DIVE.

bordure d'azur aux fleurs de lis et aux châteaux d'or, est peut-être une preuve de la protection et de la munificence de Saint-Louis et de sa pieuse mère. Plusieurs autres écussons, peints sur verre ou sculptés aux clefs de voûtes et aux chapiteaux, devaient représenter les armes des anciens abbés.

Au milieu des pavés du sanctuaire, il existait autrefois une magnifique rosace, sorte de mosaïque, composée de toutes sortes de pièces de rapport en terre cuite émaillée, divisées par zônes concentriques, et disposées avec soin pour l'agencement des sujets et le contraste des couleurs. On y voit la fleur de lis de France, le léopard normand, des griffons, des lions, des



FRAGMENT DE LA ROSACE DE L'ÉGLISE DE ST.-PIERRE-SUR-DI

dessin si remarquable dans les premières [1].

Enfin, en passant rapidement en revue tout l'ameublement intérieur

---

[1] Les recherches des antiquaires ont fait découvrir depuis plusieurs années un assez grand nombre de ces carrelages dans les environs de Lisieux, et paraissent prouver que ces divers produits ont dû être fabriqués à Manerbe et à Prédauge, localités qui fournissent encore aujourd'hui une grande quantité de poteries grossières. C'est à ces mêmes ateliers que l'on doit aussi les magnifiques épis en faïence émaillée qui ornaient le sommet des tourelles ou le pignon des toits des vieux manoirs, et dont on retrouve dans le pays quelques rares exemples, véritables chefs-d'œuvre dignes de Bernard Palissy*.

Au XIIIe siècle, on imprimait, sur la terre

* De Caumont, Bulletin monumental, XVIe vol, p. 377. Morières, Mémoires de l'Institut des Provinces, tome 1er.

de cet intéressant édifice, nous avons remarqué dans le chœur de belles stalles dont les dossiers, ornés de frontons trilobés et surmontés

---

rouge et encore molle du pavé, les figures que l'on voulait représenter, tantôt en relief, tantôt en creux. On remplissait les cavités avec de la terre de même nature, mais de couleur différente, ordinairement blanche, puis on coulait dessus un glaçure ou vernis à base de plomb qui prenait au feu uue couleur d'un vert pâle, et faisait ressortir le dessin en jaune, sur un fond rouge plus ou moins foncé, suivant le degré de cuissen, depuis le rose tendre jusqu'au brun, ou bien au contraire en rouge sur fond blanc. D'autres fois les ornements étaient figurés au simple trait sur une couverte très fine d'une terre blanche; et plus tard, ce même trait, fait à la pointe, sépara les différents émaux qui devaient entrer dans la composition d'un dessin oud'une figure géométrique, et suffisait pour empêcher une couleur de se fondre au feu avec la couleur voisine.

d'accolades et de choux frisés dans le goût du xve siècle, se recourbent gracieusement en forme de dais.

Cette magnifique église, imposante et majestueuse construction d'une époque de foi et d'enthousiasme, semble vouloir se cacher aujourd'hui à tous les regards. C'est en vain que le voyageur la cherche au milieu des maisons et des boutiques qui l'entourent, et, comme autant de plantes parasites, lui rongent les flancs; sa présence est à peine révélée par ses tours hardies, qui, vues de loin, s'élancent dans les airs et semblent vouloir s'élever au-dessus du bruit et des passions des hommes, pour ne porter vers Dieu que leurs espérances et leurs prières. L'élévation de ses

voûtes, son architecture nerveuse et puissante, la lumière habilement ménagée qui pénètre mystérieusement à travers les fenêtres à moitié bouchées, donnent à tout cet ensemble un caractère sévère et grandiose qui inspire le recueillement et l'admiration. Mais pourquoi cette épaisse couche de chaux, empâtée d'ocre jaune, vient-elle recouvrir d'un sale linceul cette virginité de la pierre qu'il n'est permis qu'au temps de voiler de son chaste vernis? Pourquoi le XVIIe siècle est-il venu imprimer, sur le cœur même du Sauveur mourant[1], le cachet de son froid

---

[1] On sait que, symboliquement, une église est la représentation de Notre-Seigneur en croix. Sa tête occupe la place du principal autel; les

scepticisme, en dressant contre les piliers du transept, gardiens sacrés du sanctuaire et placés là pour réunir, en une pieuse communion de prières, les fidèles et les lévites, deux pyramides de je ne sais quelle époque, sorte d'autels votifs à l'une des Muses du paganisme, sur lesquels le ciseau a sculpté, dans des trophées, tous les instruments de musique comme à la porte d'un théâtre? Pourquoi ces belles stalles de bois noirci par le temps, ont-elles, sous le contact d'un affreux pinceau, revêtu l'aspect de bois neuf? Pourquoi,

---

chapelles qui rayonnent autour du sanctuaire forment sa couronne glorieuse, tandis que le transept et la nef représentent ses bras et son corps.

dans le sanctuaire, ces colonnes peintes en marbre ou en agathe avec des chapiteaux de bronze qui portent des nuages de bronze d'où s'échappent des éclairs et des tonnerres d'or ? Et le Christ colossal qui surgit au milieu de cet appareil formidable et ressort sur un fond peint en marbre vert, était-il donc si nécessaire que, pour lui trouver place, on ait osé mutiler impitoyablement une charmante colonnette de la riche galerie qui règne autour du chœur ? Mais qu'y a-t-il d'étonnant ? N'est-ce pas ainsi que, de nos jours, on se plaît souvent encore à décorer nos plus beaux monuments du moyen-âge!

Cette fraîche et modeste rivière que vous voyez couler à quelques pas

de là, n'a pas toujours été presque méprisée comme aujourd'hui ; elle baignait autrefois, de ses ondes limpides, les murailles d'un monastère célèbre, et chacun se plaisait à redire les pieuses et naïves légendes, les faits mémorables si intimement liés, dans son esprit, à sa glorieuse existence.

Un jour, on vit arriver une barque légère, doucement portée à la surface des eaux ; elle avait traversé l'immensité des mers et remontait le paisible courant de la Dive, sans rames, sans voiles, sans matelots ; elle portait l'image du Sauveur attaché sur la croix, et vint déposer son précieux fardeau près du bourg de Dives. Malgré la fureur de profana-

teurs impies qui, le blasphême à la bouche, osèrent livrer aux flammes ce symbole sacré de la foi catholique, le souvenir de ce fait a été conservé dans les siècles suivants par le nom de *Saint-Sauveur* donné au lieu où vint aborder la barque miraculeuse[1].

---

[1] Nous traduisons ici le passage relatif à ce fait tel qu'on le trouve dans *Neustria pia*, page 504 : « Mais il est temps de parler ici du « saint crucifix apporté à Dives vers 1100, sui- « vant quelques auteurs. Ils disent que trois « barques chargées de trois croix ou trois « images de Jésus crucifié, taillées par Nico- « dème, disciple du Sauveur, furent emportées « par la mer d'un port de la Terre sainte, sans « rames, sans secours aucun, sans matelots. « L'une d'elles aborda au port de Lucques en « Italie ; une autre fut jetée sur le rivage de « l'Océan neustrien, et, remontant sur un fleuve « qui arrose le diocèse de Lisieux, parvint jus- « qu'à une bourgade appelée Dives, et cela fort « à propos. En effet, comme dans les temps

Une autre fois que les ouvriers, occupés à la construction de l'antique

---

« anciens, la sauvage nation des Normands,
« encore païenne, qui occupait cette contrée de
« la Gaule, avait embrassé la religion chré-
« tienne, vers l'an 912, elle avait besoin d'un
« aliment et d'un encouragement puissant pour
« faire produire à la semence qu'elle avait
« reçue des fruits plus abondants, et dans la
« suite des siècles elle conserva si religieuse-
« ment sa foi, que, bien que les calvinistes et
« les iconoclastes, dont les yeux cependant
« devaient être frappés de l'éclat que faisait
« jaillir la sainte religion des Normands, aient
« livré aux flammes, depuis quatre-vingt-dix
« ans déjà *, cette croix si miraculeusement
« reçue, le souvenir de ce fait est arrivé jus-
« qu'à nous avec le nom de *Saint-Sauveur de*
« *Dives* (*sanctum Divæ Salvatorem*). La troi-
« sième barque fut poussée sur le même
« rivage, vers la ville de Picardie appelée *Ru-*
« *guanum*, en français *Ruë*, dans le diocèse

* Dumoustier écrivait la Neustria pia en 1663.

basilique, courbés sur de pesants charriots, faisaient tous leurs efforts

---

« d'Amiens, où la croix et le crucifix (crux cum
« crucifixo) sont encore en vénération et l'objet
« d'un culte particulier. Saint-Sauveur-de-Dives
« était aussi autrefois un lieu célèbre de pèleri-
« nage; il en était de même, je pense, *à la*
« *sainte face de Lucques* (*ad sanctum wul-*
« *tum Lucensis*). Les habitants de Ruë parais-
« sent s'être inspirés de ceux de Lucques, et il
« s'établit entre eux de grands rapports pieux
« ainsi qu'avec les habitants de Dives. »

Cette légende a beaucoup de rapport avec celle qui, suivant quelques vieux chroniqueurs, avait marqué l'origine de l'abbaye de *Fécamp*; nous la citerons en peu de mots :

Joseph d'Arimathie, après avoir détaché de la croix le corps de Notre-Seigneur, avait conservé avec soin le sang qui coulait de ses blessures, et le confia religieusement en mourant à son fils Isaac. Celui-ci, pour soustraire son précieux trésor aux profanations de Titus, l'enferma dans un tube de plomb qu'il déposa dans le creux

pour traverser les eaux gonflées par l'orage, la divine rivière, *Diva*,

---

d'un figuier, et Dieu permit que l'écorce se refermât sur l'ouverture. Mais bientôt les vagues de la mer déracinèrent cet arbre et le jetèrent sur le rivage des Calètes, d'où une forte marée le transporta plus avant dans les terres. Plusieurs siècles après, vers 638, un jour que Waninge, l'un des officiers du roi Clotaire III, chassait dans la forêt qui, dans ces temps, occupait toute la vallée de Fécamp, la présence de cette relique lui fut révélée par un cerf qui, en marchant circulairement autour du figuier miraculeux, désignait ainsi l'emplacement choisi par Dieu, et le pieux Waninge y fit élever une chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité.

Ces pieuses croyances font voir combien était humble et fervente la foi de nos pères. Ils se croyaient incapables d'entreprendre de grandes choses sans une intervention divine manifestée par un fait merveilleux; mais alors, certains de l'appui du Ciel, ils travaillaient avec courage, et nous savons aujourd'hui ce que, avec

entr'ouvrit ses ondes, comme autrefois la mer Rouge devant le peuple chéri de Dieu, et laissa passer à pied sec les travailleurs[1].

Enfin, ce fut elle encore qui, la première, fut assez heureuse pour tracer au Conquérant la route d'*Hastings*, et, peu de temps après, elle le voyait, reconnaissant et vainqueur, venir apporter, sur sa modeste rive, le sceptre glorieux des mers.

Aujourd'hui, cette même rivière, docile et soumise au caprice des hommes, fait humblement mouvoir

---

un semblable concours, il leur était possible de faire.

[1] Comte de Beaurepaire, *Revue de Rouen*, année 1850, page 61.

des usines, et si elle ne voit plus de miracles s'accomplir, c'est que les habitants, insouciants et ingrats, ne viennent plus en demander à l'intercession de Notre-Dame de Saint-Pierre-sur-Dive.

Nous avons rapidement décrit l'œuvre admirable attribuée à Haymon; nous avons flétri les honteuses mutilations qu'on lui a fait subir; nous lui devons plus encore. Ce n'est pas seulement comme architecte que le pieux abbé a droit à notre reconnaissance. Historien fidèle, il nous a laissé la relation exacte des faits extraordinaires, des miracles étonnants dont il avait été l'heureux témoin pendant qu'il achevait, à l'aide des seules offrandes des fidèles, les vastes et admirables

constructions qui devaient embellir le monastère fondé par Lesceline.

En 1148, quelques mois seulement avant de mourir, il écrivait à ses frères, qui occupaient le prieuré conventuel de Tewkesbury, en Angleterre, le détail de ce qui s'était passé sous ses yeux. Plus tard, cette lettre fut malheureusement perdue, et Mabillon, l'infatigable et savant compilateur qui a réuni, dans ses immortels ouvrages, tant de science, tant de choses utiles, n'a pu, malgré ses efforts, malgré ses promesses, publier autre chose qu'une faible partie de cet important document[1]. La lettre

---

[1] Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, xiv[e] volume :

d'Haymon devait donc mourir avec lui, si dom Planchette, moine de la même abbaye, n'en avait entrepris une traduction au XVIe siècle.

« Ce précieux fragment, si fré-
« quemment cité par les archéolo-
« gues chrétiens, suffit pour rappeler
« à notre mémoire, et faire, en quel-
« que sorte, mouvoir sous nos yeux
« ces nombreuses attelées de fidèles
« de toutes conditions, de tout âge,
« de tout sexe, qui venaient dans
« une silencieuse allégresse, et par

Eumdem se in appendice tomi VI annalium ex autographo exhibiturum promiserat Mabillonius ; sed qui tomi illius edendi curam suscepit Martenius promissis non stetit. Hoc itaque fragmentum à nobis repræsentandum censuimus, qui, si opus integrum ad manus fuisset, plura exhibuissemus.

« milliers, traîner sur des charriots
« les matériaux de l'édifice, et qui,
« pour se reposer d'un joug qu'elles
« avaient joyeusement porté, pas-
« saient la nuit autour des murs nais-
« sants à faire bruler des cierges,
« à chanter des cantiques, et à prati-
« quer des œuvres saintes....

« Mabillon, en publiant le passage
« d'Haymon, dans le tome VI des
« *Annales de Saint-Benoit*, promit
« de donner dans l'appendice la rela-
« tion entière ; mais cet appendice,
« édité par Martenne, ne contient pas
« la pièce, et le dernier bénédictin
« qui ait continué le recueil de nos
« historiens, dom Brial, déclare n'a-
« voir pu se la procurer, malgré ses
« propres recherches, et malgré tout

« son désir de la faire connaître da-
« vantage.

« Depuis lors, un de nos savants
« antiquaires normands, M. Auguste
« Leprevost, que j'avais consulté,
« a fait compulser les collections de
« France et d'Angleterre, où ce pré-
« cieux document aurait pu être
« conservé ; toutes ses démarches ont
« été infructueuses.

« L'inutilité et le triste résultat de
« toutes ces investigations aug-
« mentent le prix de la traduction
« donnée par dom Planchette ; mais
« cette dernière version elle-même,
« quoique imprimée, passe pour très
« rare. Après l'avoir vainement cher-
« chée dans les bibliothèques publi-
« ques, j'avais désespéré de la ren-

« contrer, quand des démarches, que
« voulut bien diriger M. Legrand,
« maire de Saint-Pierre-sur-Dive,
« ont fini par la faire découvrir .....
« dans la boutique d'un savetier.

« Le titre indique bien que c'est là
« l'œuvre de l'abbé Haymon, que
« c'est là son *libellus integer, gallicè*
« *redditus*, tel que l'indiquaient les
« continuateurs de dom Bouquet....
« .... Haymon avait eu pour but non
« pas d'adresser aux religieux de
« Tewkesbury des nouvelles de ce qui
« se bâtissait de beau dans son cou-
« vent, mais principalement, uni-
« quement, de glorifier le nom, la
« puissance et la bonté de Marie,
« par le récit des maux guéris à son
« intercession. On a donc tort de

« parler de la lettre d'Haymon , qui
« n'a pas voulu en composer une Le
« fragment lui-même, tant de fois
« cité, n'a été publié par les bénédic-
« tins que comme un morceau , tiré,
« disaient-ils : *ex Haymonis abbatis*
« *Sancti-Petri-Divensis relatione de*
« *miraculis B. Mariæ Virginis.*

« La traduction qu'a donnée le P.
« Planchette, est digne d'être réim-
« primée et reproduite , puis qu'elle
« tend à combler, autant que possible,
« une lacune que déploraient vive-
« ment les amateurs de notre histoire
« religieuse et monumentale du
« moyen-âge.[1] »

---

[1] Comte de Beaurepaire, *Revue de Rouen*, année 1830 , p. 63 et suivantes.

Ce passage que nous avons extrait d'une notice, remplie des plus nobles sentiments et d'une religieuse poésie, émanée naguère de la plume de l'un des hommes que nous estimons le plus, et comme penseur et comme chrétien, devait nous encourager à publier ce précieux volume, tandis que son heureux possesseur, M. le docteur Legrand, consentait généreusement à nous en faciliter les moyens [1].

Lorsque dom Planchette fit paraître sa traduction du petit livre d'Haymon,

---

[1] Quoique nous fussions complétement inconnu de M. Legrand, il voulut bien nous confier son petit volume et le laisser entre nos mains tout le temps nécessaire à notre publication; qu'il veuille bien recevoir l'expression de notre reconnaissance.

il cherchait à ranimer la ferveur de ses frères, refroidie par les troubles religieux qui affligèrent le monde au XVIe siècle. Les esprits, dirigés, par un prétendu retour au beau, vers les arts et le goût des payens, avaient besoin d'être ramenés à des pensées, à des croyances que tendaient à leur enlever les formes et les ornements mythologiques. Aujourd'hui que la foi chancelante cherche à se relever, et soutient sans cesse de terribles combats contre les erreurs de l'esprit; que la société, minée intérieurement par un ver rongeur, paraît menacée de quelqu'épouvantable catastrophe; aujourd'hui que les troubles sans cesse renaissants jettent l'épouvante dans le cœur des hommes sérieux, et font voir aux plus incrédules que

le remède à tant de maux ne peut se trouver au milieu des poignards levés ou derrière les bataillons les plus formidables, impuissants à guérir l'aveuglement des hommes, mais bien dans la prière, au pied des autels dressés par nos pères et si délaissés de nos jours, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de publier de nouveau un livre si propre à ranimer le courage, par l'image des prodiges merveilleux que la foi put obtenir, à cette époque où l'enthousiasme religieux se traduisait hautement par les plus éclatants témoignages.

Nous l'offrons aux antiquaires qui pourront y trouver le secret et la mystérieuse origine de ces immenses

et magnifiques basiliques qui étonnent encore nos regards, et dominent notre âme d'une influence pénétrante et irrésistible, dans ces pieux tournois où les rois et les grands de la terre luttaient avec les derniers de leurs sujets, de largesses, d'enthousiasme et de foi ; dans ces vastes et saintes associations qui parcouraient le monde en chantant des hymnes au Seigneur et, s'effaçant elles-mêmes, mettaient leurs bras et leur savoir au service de Dieu, partout où la charité des fidèles réclamait leur zèle.

Nous l'offrons aux âmes pieuses qui savent comme nous que Dieu ne peut rien refuser à sa divine mère, qu'elle est la dispensatrice de ses bienfaits, et que l'on peut tout obtenir,

lorsqu'on la prie avec confiance, avec ferveur, ainsi que dans ces temps heureux où l'on savait porter au plus haut degré d'honneur et d'expression le culte à Marie, ce beau culte, touchante tradition du moyen-âge que notre siècle froid et positif voudrait en vain repousser[1].

Dans cette nouvelle édition, nous avons religieusement conservé le style et l'orthographe de l'original, et si

---

[1] Dans le cours de nos voyages, nous avons remarqué, au milieu de nombreux débris arrachés aux ruines de l'ancienne abbaye de Cluny, ce géant chrétien qui créa de si grandes choses, un vieux chapiteau sur lequel apparaissait, au milieu d'une auréole, la figure de la sainte Vierge, et autour on pouvait lire ce gracieux vers hexamètre :

quelques rectifications ou de nombreuses additions nous ont paru nécessaires, toujours nous les avons renvoyées en notes. En présentant en regard de la traduction le texte latin des fragments connus, nous avons pensé faciliter l'étude des érudits qui voudront se rendre compte de la fidélité du traducteur. Nous avons orné notre petit volume de plusieurs gravures sur bois qui, nous

---

Ver primos flores primos adducit honores.

que nous traduirons ainsi : Avec les premières fleurs le Printemps ramène les premiers honneurs (dus à Marie.)

L'église de Cluny fut fondée à la fin du XI[e] siècle. C'est donc sans aucun motif que d'injustes critiques voudraient attribuer à notre époque l'usage de consacrer le mois de mai à le mère de Dieu.

l'espérons, rendront nos descriptions plus faciles à comprendre, en même temps qu'elles reposeront agréablement l'esprit de notre longue et aride introduction [1].

Enfin, pour donner à notre publication un attrait particulier, pour engager les âmes généreuses à l'acheter et à la lire, nous avons destiné le produit de la vente au soulagement des pauvres. Si, outre ce bienfait

---

[1] Nous les devons, pour la plupart, à la généreuse obligeance de M. de Caumont, notre savant maître en archéologie, qui les a fait exécuter pour la statistique monumentale du Calvados dont il est l'auteur. Nous le prions de recevoir ici l'expression de notre reconnaissance et nos sincères remerciements pour les sympatiques encouragements qu'il a toujours bien voulu nous accorder.

matériel qui ne nous manquera pas, nous en avons l'assurance, il nous était permis de penser que l'un de nos lecteurs pût en tirer quelque consolation morale, quelque fruit spirituel, nous serions largement récompensé de nos peines, et, loin de nous en attribuer le mérite, nous verrions dans cet heureux résultat un nouveau miracle obtenu par l'intercession de la *bonne Notre-Dame-de-l'Épinay*.

LÉONCE DE GLANVILLE.





HISTOIRE

DES MIRACLES

QVI SE SONT FAICTS

PAR L'ENTREMISE

DE LA SAINTE VIERGE.



HISTOIRE
DES MIRACLES
QVI SE SONT FAICTS
PAR L'ENTREMISE
DE LA SAINTE VIERGE,

Dans la premiere Restauration de l'Église de l'Abbaye de S. Pierre-sur-Dives, environ l'an 1140.

Tirée d'un Ancien Manuscrit latin de Haymon Abbé de la mesme Abbaye.

Et traduite en François par le R. P. D. BERNARD PLANCHETTE, *Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur.*

Mea est possessio, olim possideo, prior possideo, habeo origines firmas ab ipsis Authoribus quorum fuit res *Tert. de præscript. adv. hært. Cap.* 37.



Chez POISSON le Ieune, vis à vis le Portail de notre Dame. 1671
Avec Aprobation et Permission des Supérieurs.



AVERTISSEMENT.

De quelque avidité qu'on aye voulu blâmer notre siecle, pour les nouveaux ouurages, on ne peut pourtant luy ravir la gloire d'avoir toûjours eu plus de veneration pour les sacrés Monumens de l'antiquité, qu'on y a fait revivre, que d'amour pour les productions éclatantes de tant de beaux esprits qui l'éclairent.

C'est ce qui a fait croire, qu'on ne rebuteroit peut-estre pas entièrement cette Histoire qu'on donne au

Public, pour faire reviure, ou augmenter dans le cœur des Fidelles, la devotion qu'on avait autrefois dans ce pays, pour la trés-sainte Vierge.

Cette Histoire ancienne deplus de cinq cens ans, a esté composée par un Témoin oculaire, qui ne raporte qu'une partie de ce qu'il a vû ; et qui par consequent, mérite de la creance : mais comme c'est un recit des Miracles qui se sont faits par l'Intercession de la sainte Vierge dans la première Restauration de son Eglise de l'Abbaye de S. Pierre-sur-Dives, on a crû, que pour l'Instruction plus entière de ceux qui le liroient, on devoit dire quelque chose de sa Fundation, qui tient aussi quelque chose du Miracle.

La plûpart des Autheurs, qui en ont parlé, la raportent environ, l'an 1040, au temps de Henry I Roy de France, et de Guillaume I Duc de Normandie, qui fut depuis appelé le Conquérant. L'ancien Manuscrit de cette Abbaye, dont s'est servy le R. P. Artus du Moustier dans son *Neustria Pia*, raporte conformément à ce qu'en ont écrit Orderic Vital et Guillaume de Iumieges, que Guillaume Conte d'Eu et d'Auge, ayant entrepris de bâtir pour son divertissement une Maison de plaisance à S. Pierre-sur-Dives, qui estoit de son Domaine : une certaine femme du Village de Vaux, allant en Pélerinage à Courcy, où la dévotion envers S. Fericole attiroit les Peuples circomvoisins, passant par S. Pierre,

ayant consideré l'entreprise du Comte, inspirée de Dieu, s'arresta là pour y faire sa Priere; desorte qu'y ayant laissé son Offrande sur une des pierres qu'on destinoit au Bâtiment, et l'ayant devotement baisée, elle s'en retourna sans passer plus avant. De quoy les ouuriers surpris, luy ayans demandé raison de son action; vous vous imaginez (leur dît-elle) ne bâtir que la maison d'un Prince de la terre, mais sçachez, que sans y penser, vous travaillez pour une Princesse bien plus puissante : puisque c'est pour la Mere de Dieu; à l'honneur de laquelle vous bâtissez un Temple [1].

---

[1] Cui operi dum insisteretur venit die quadam mulier de villa, quæ *Vallis* vocatur, quæ

Dans ce mesme temps, un bon Prestre nommé Gislemanus, desservoit l'Eglise de S. Pierre; cet homme prevenu d'un mesme esprit qui anima autrefois les Prophetes préchans un jour au Peuple, luy predît la mesme chose, et pour en specifier

---

orationis gratia *curceium* properabat, quia sub eodem illuc tempore populorum finitimorum turba frequens ad S. Ferreolum confluebat. . . . . . . admirati itaque hi qui operi insistebant, ô inquiunt, mulier, quidnam est quod agere voluisti ? non est ecclesia quam facimus, sed domus est Comitis Guillermi. Ac illa : scio, ait, scio quid fecerim, vos scitote quid agitis : ego enim in nomine Domini, et in honore beatæ Dei genitricis et perpetuæ virginis Mariæ oblationem, quam ad S. *Ferreolum* deferebam hoc in loco sacravi, nec ulterius jam quæro progredi. His dictis valefaciens ad propria *repedavit*.

(*Neustria Pia*, p. 497. *Gallia Christiana*.)

davantage les circonstances, assûra ses auditeurs qu'un jour ils verroient dans ce mesme lieu un Monastere de saintes Religieuses, et quelque temps aprés, une Communauté de bons Religieux, qui serviroient Dieu avec tant d'édification, que ce lieu (d'inconnû qu'il estoit alors) deviendroit un des plus considérables de la Province.

L'effect fit voir la verité de ces Propheties, car peu de temps après, le Comte Guillaume estant mort, la Comtesse Lesceline sa femme changea ce Château en un Monastere de Religieuses de l'Ordre de S. Benoist, qui n'ayant pû s'y accommoder, furent transférées par l'authorité de Hugues Evesque de Lysieux, l'un

des fils de la Comtesse, en un autre Monastere qu'elle fit bâtir, et dota richement au Faux-Bourg de la mesme Ville, pour un bon nombre de Religieuses qui y ont toûjours demeuré depuis.

La Comtesse ne voulant pas laisser son premier ouurage imparfait (quelques obstacles qu'on luy fit naître) mît à S. Pierre-sur-Dives une Communauté de Religieux Bénedictins, qu'elle avoit obtenuë d'Isembert pour lors Abbé de la Sainte Trinité de Roüen [1], sous la conduite du venerable Aynard (plusieurs Autheurs l'ont qualifié Bienheureux) qui en fut institué le premier Abbé l'an 1046 sous l'authorité

---

[1] Au Mont Sainte-Catherine.

et avec l'agréement de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, et depuis Roy d'Angleterre. Ce fut sous cet Abbé, que le Monastere prît un notable accroissement, et pour le Spirituel, et pour le Temporel; car comme il estoit fort porté pour l'Observance Reguliére, et sur tout pour l'Office divin, pour lequel tous les Autheurs luy attribuent un zele tout particulier. La pieuse Comtesse n'épargna rien pour seconder les saintes intentions, et prevint mesme par ses soins tous les troubles que ses propres Enfans ûssent pû apporter aux Religieux aprés sa mort dans la joüyssance des biens qu'elle avoit liberalement donnez au Monastere [1].

---

[1] In hoc ipso prœdio quod dotali jure, cum appenditiis suis ad eam pertinebat, domum

Mais Dieu ne voulant pas différer plus long-temps la récompense qui estoit dûë à ses merites, onze ans aprés l'Institution du venerable Aynard, la retira hors du monde pleine de jours, de bonnes œuures et de consolation, aprés avoir reçu le Voile

---

illam, de qua supra egimus, ecclesiam constituit : ubi primo quidem sanctimoniales, secundum quod vir venerandus prœdixerat, aggrégavit. *Neustria Pia*, p. 497.

Les citations suivantes prouveront la générosité de la fondatrice pour l'abbaye naissante :

. . . . . Comitissa. . . . . sua omnia monasteriis quæ instruerat contulit . . . . . se cunctis facultatibus mundi, Dei pro amore nudavit. (*Neustria Pia*, p. 499.)

. . . . possessionibusque ac prœdiis, quæ ei ex jure dotali competabant, ditavit.

(*Gallia Christiana*, *primordia*, p. 133.)

sacré par les mains de Hugues Evesque de Lysieux, son cher fils qui luy rendit les derniers devoirs en cette extremité. Sa mort arriva le 26 Ianvier de l'année 1057. Tous les Autheurs qui parlent d'Elle, ne le font qu'avec de grands éloges. Son corps fut honorablement inhumé dans l'Eglise de cette Abbaye, et dans la Restauration mesme de l'Eglise, on n'oublia pas de luy ériger un nouveau mausolée, que les derniers Heretiques ont reduit en un état pitoyable.

L'Abbé Aynard et ses Religieux, ne fûrent point tant affligez de la perte de leur bonne Mere, qu'ils furent consolez de son heureuse mort. Ils en prirent sujet de se por-

ter avec plus de ferveur à l'Observance Reguliere, et le Monastere devint si renommé sous la conduite d'un si sage Pasteur, que les plus Grands de la Province en prirent un soin particulier. Entr'autres Guillaume le Conqu'rant déja Roy d'Angleterre l'honora de sa protection; et sitost que par le secours de ses liberalitez et les soins du Venerable Aynard la premiere Eglise fut achevée, il prît lui-mesme le soin de la faire consacrer avec toute la solemnité possible, en l'honneur de la trés sainte Vierge, suivant les pieuses intentions de sa dévote Fondatrice. Pour cét éfet, ayant passé les Festes de Pasques à Fescamit [1], il vint en personne avec toute

[1] Fécamp.

sa Cour à S. Pierre-sur-Dives, dit Orderic Vital, et la fit consacrer le premier jour de May de l'année 1067, c'est à dire l'année qui suivit sa Conqueste, par le Ministere de Maurille Archevesque de Roüen, qui pour rendre la Feste plus solemnelle, s'estoit fait accompagner de tous ses Suffragans :

Depuis ce temps, le venerable Aynard conduisit toûjours sa Communauté au Service de Dieu avec tant de succez et d'édification, qu'Orderic Vital l'égalant à Gerbert Abbé de Fontenelle, et à Durand Abbé de Throars dit, que ces trois grands hommes furent comme trois Astres brillants dans le Ciel de l'Eglise, qui répandirent partout les

lumieres de leur science et de leur piété[1]. Il remarque particulierement la sainte emulation, avec laquelle ces trois grands Abbez s'étudioient à bien faire l'Office divin dans leurs Monasteres, et si dans la suite des temps on a û un soin particulier de s'en acquitter avec tant de dévotion, et mesme tant de magnificence (comme il paroist par le Ceremonial propre de ce Monastere ancien de prés de 400 ans, qui a échappé le ravage, et que peut-estre le public ne sera

---

[1] Gerbertus Fontinellensis et Ainardus Divensis ac Durandus Troarnensis, quasi tres stellæ radiantes in firmamento cœli . . . . . multis modis rutilabant in arce Adonaï. (*Orderic Vital*, lib. IV; *Neustria Pia*, p. 499; *Acta Sanctorum* de Mabillon, p. 362.)

pas fâché d'avoir quelque jour, comme estant une des plus belles pieces qui se trouve en ce genre) on peut dire, que ce n'a esté que par la communication de l'esprit et du zele des premiers Religieux de cette Abbaye à leurs Successeurs.

Enfin ce bon Pasteur ayant si dignement gouverné son troupeau l'espace de trente-deux ans, en alla recevoir la récompense de la main du Pasteur des Pasteurs, le 14. de Ianvier de l'année 1078[1]. Ving-un an aprés la mort de la dévote Comtesse Lesceline Fondatrice de ce Monastere, ce fut le venerable Durand Abbé de Trohars qui lui rendit les derniers

[1] Il était né à Wurtzbourg en 1015.

devoirs, et qui ayant fait la Ceremonie de ses obseques, honora son tombeau d'un Epitaphe latin rimé selon la façon de ce temps la, fort glorieux à sa memoire. Il le louë particulierement, d'une pieté extraordinaire, d'une prudence trés éclairée, d'une douceur qui n'estoit pas commune; Et pour les talents exterieurs, tous les autheurs qui ont parlé de luy, le font passer pour un sçavant homme, grand Poëte, et excellent Musicien [1].

---

[1] Voici cette épitaphe telle qu'on la trouve dans le *Neustria Pia* :

Hic jacet Ainardus redolens, ut pistica nardus
    Virtutum multis floribus et meritis;
A quo fundatus locus est hic, œdificatus
    Ingenti studio, nec modico prœtio.
Vir fuit hic magnus probitate, suavis ut agnus,

Le bon état ou ce pieux Abbé laissa son Monastere, dura encor sous la conduitte de Foulques son successeur, qui parmy divers succez et diverses persecutions, ne laissa pas de conserver l'Observance Reguliere dans son éclat, depuis l'an 1078 qu'il fut élu jusqu'en l'an 1112[1] que le loup estant entré dans

Vita conspicuus, dogmate prœcipuus,
Sobrius et castus, prudens, simplex et honestus,
Pollens consilio, clarus in officio.
Mentis huic gravitas erat, et maturior œtas,
Canaque cœsaries, sed tenuis facies.
Quem, nonas decimas februo promente Kalendas,
Abstulit ultima sors, et rapuit cita mors.
Pro quo, qui transis, supplex orare memor sis
Ut sit ei saties alma Dei facies. Amen.

[1] Suivant M. A. Guilmeth, il mourut en Angleterre le 3 avril 1106, et non pas le 3 avril 1112, ainsi que l'indique le *Neustria Pia.*

la bergerie de Iesus-Christ, fit prendre la fuite aux brebis pour éviter sa cruauté.

Ce fut (dit Orderic Vital) un certain Robert Religieux de S. Denys en France, qui se fit instaler dans la Chaire de cette Abbaye, à beaux deniers contans, par Robert Duc de Normandie [1], qui fut depuis dépoüillé de ses estats, par Henry son frere, et mourut miserablement en prison, aprés avoir eu les yeux crevez, peut-estre, dit Baronius, pour

---

[1] Robertus quidam miserabilis homuncio, datis duci (scilicet Normaniæ Roberto) centum quadragenta marcis argenti, ejus in loco intrusus est. . . . . Cœnobitæ si quidem a facie lupi devoratoris fugerunt. (Orderic Vital, *Neustria Pia*, p. 502.)

punition du désordre qu'il avoit mis dans les Eglises de son Etat par les intrusions simoniaques de personnes indignes. Ce mal-heureux homme s'étant donc ainsi emparé violemment de l'Abbaye, contraignit par sa tyrannie tous les Religieux de s'enfuir en divers Monasteres ; et ayant vendu tout ce qu'il trouva de precieux au thresor de l'Eglise, et dans la Sacristie, se servit de l'argent qu'il en ût pour faire subsister une troupe de Brigands, aux quels il donna retraite dans le Temple de Dieu, et par sa perfidie, fut enfin la cause de la ruine totale, tant du Monastere que du Bourg de S. Pierre. Car dans la guerre que Henry premier fit à son frere Robert, ce Traistre, sous le faux pretexte de liurer à Henry

le Bourg de S. Pierre et le Monastere dont il avoit fait une Forteresse, entreprît de le liurer luy-mesme entre les mains de son frere Robert; mais il prît si mal ses mesures, que Henry s'estant aperçû de la trahison, prît d'assaut le Bourg et se rendit Maistre du Monastere et de tous ceux qu'il y trouva, et emporté de colere, fit mettre le feu partout, sans respecter mesme les Lieux saints que ce mal-heureux Abbé avoit déjà profanez; ayant fait de l'Eglise une Ecurie, et du Sanctuaire une caverne de Larrons. Ce fut pour lors, qu'il se vit à la veille de recevoir la juste punition de tant de crimes; car ayant esté pris par les gens de Henry, et jeté de travers comm'un sac sur un méchant cheval, il fut amené en cét

état devant ce Prince, qui l'ayant trouvé revestu de l'habit Religieux, dont il estoit indigne, ne laissa pas de luy porter tant de respect, qu'au lieu de le faire mettre en pieces, comme il le méritoit, il se contenta de le chasser de ses Terres, après luy avoir reproché en termes tous de feu, la honte de sa perfidie.

Mais cét Apostat ne le porta pas loin, car s'estant encor intrus au Prieuré d'Argenteüil dépendant de S. Denys en France, ou il ne pût, ou n'osa rentrer, il fut mal-heureusement assommé, sans avoir eu le temps de faire pénitence de ses crimes, par un paysan qui ne pût souffrir ses extorsions violentes.

Dieu cependant ne permit pas que cette désolation durast long-

temps, car le mesme Henry qui par un dépit pardonnable l'avait causée, touché de compassion de voir un Monastere, peu auparavant si celebré, reduit en un si pitoyable estat par la fureur de ses armes, fit vœu de le rétablir avec plus de magnificence. En effect, aussitost qu'il fut paisible possesseur de ses Estats, il jeta les fondemens d'un nouveau Monastere, et particulièrement d'une Eglise qui peut passer pour une des belles de la Province; et ce fut, comm'il est probable, en ce temps mesme qu'il confirma les donations que la Comtesse Lesceline et le Comte son mary avoient faites en faveur de l'Abbaye : C'est ce qui paroist par sa Chartre donnée à Argentan et signée de sa main, de Guillaume Archevesque

de Roüen, de Serlon Evesque de Sées, de Robert de Courcy (qui probablement fut celuy-mesme dont il est parlé dans cette Relation) et de plusieurs autres des principaux de l'Estat, voulant que l'Abbaye fust exente de toute sorte de charges, *Sicut proprium dominium meum*, comme porte la Chartre, et l'enrichissant de plusieurs privileges, avoüant que ce qu'il en fesoit, c'estoit pour réparer les dommages qu'il avoit apportez tant à l'Abbaye, qu'au Bourg, lors qu'il y avoit mis le feu : *Pro restauratione et satisfactione damni quod Monachis intulerat combustio ejusdem Abbatia et totius Villæ suæ per me facta* [1].

---

[1] Cette Charte, datée de 1108, est précédée, dans le *Gallia Christiana*, d'un long préam-

Mais n'ayant pu entierement accomplir ses bons desseins, la dévotion des peuples y suppléea, car

---

bule (*Primordia abbatiæ sancti Petri super Divam*) véritable histoire de Saint-Pierre-sur-Dive, où Dom Planchette a puisé d'importants matériaux pour composer l'avertissement dont il a fait précéder la traduction du texte d'Haymon. Nous croyons donc inutile de le reproduire. Mais la Charte elle-même, ainsi qu'une seconde, datée de 1124, par laquelle Henry Ier confirme les donations et priviléges concédés par la première, et accorde même de nouvelles faveurs, sont toutes les deux fort curieuses pour les noms de lieux et de personnes qu'elles renferment. Nous les avons traduites avec le plus grand soin ; le lecteur pourra les consulter à la fin du volume, et juger de l'importance que devait avoir l'abbaye, par le nombre et la valeur des concessions qui lui furent faites. Ses revenus, suivant un pouillé daté de MDCXXXVIII, s'élevaient à 15,000 livres, somme considérable pour cette époque.

comme dit l'Autheur de cette Relation, estant poussez d'une sainte émulation, ils firent pour achever l'Eglise que Henry avoit commencée, ce que le zele pour l'honneur de la Mere de Dieu avoit inspirée au peuple de la France, pour la Restauration de l'illustre Eglise de Chartres. Et comme le respect que ceux-cy avoient pour cette grande Reyne, ne leur permettoit pas de souffrir qu'on se servit de bestes pour apporter les matereaux destinéz à cette magnifique Basilique : ceux qui travaillerent à la Restauration de l'Eglise de cette Abbaye, n'ûrent point de honte de traîner eux-mesme à grandes troupes ceux dont on avoit besoin.

C'est ce que décrit fort pathetiquement l'Autheur de cette Rela-

tion, mais il le fait d'un style si naif et si sincere, qu'il ne laisse pas le moindre sujet de douter de la vérité de ce qu'il raporte. Nous pouvons croire comme certain, qu'il ne fut autre que l'Abbé Haymon, qui mourut environ l'an 1143 aprés avoir encor composé d'autres ouurages cités par l'ancien Ceremonial, lesquels le mal-heur des tèps nous a ravy. La Chronologie s'y accorde; car Henry premier Roy d'Angleterre et Duc de Normandie estant mort en 1135, aprés avoir, selon Baronius, presté obeissance au Pape Innocent II, à Chartres en 1130, il est tout probable que Haymon, estoit Religieux dés le temps de la Restauration faite par Henry; et qu'il succeda à l'Abbé Richard de l'Aigle, n'y

ayant depuis la mort de Henry, jusqu'à celle de l'Abbé Haymon, que huit ans d'intervalle: De sorte qu'il y a bien de l'apparence que ce fut environ l'an 1140 auquel on rapporte l'achevement de l'Eglise de ce Monastere, que se firent les Miracles dont Haymon dit qu'il fut témoin oculaire.

Au reste, il n'y a point de personne judicieuse, qui ait lû le Latin dont on donne icy la Traduction fidelle, qui ne juge que l'Autheur avoit l'esprit fort bon, fort clair et fort pieux, et qui s'estoit familiarisé les expressions de la sainte Ecriture, par quelque raport au stile de S. Bernard, dont il estoit contemporain. Que si l'on voit dans sa narration quelques repetitions, quelques sens suspendus et incertains,

et quelques autres défauts ; comme ils ne sont pas d'importance, on les doit pardonner à un Abbé, qui peut-estre, n'écrivoit que familierement à quelques-uns de ses Religieux qu'il avoit envoyez au Prieuré Conventuel de Tolesbery [1] en Angleterre dépendant de cette Abbaye, qui avoit encore quantité d'autres biens, pour leur faire part de la consolation que recevoient ceux qui vivoient dans l'Abbaye à la veuë de tant de Merveilles qu'il rapporte.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, est que l'Histoire n'est pas entiere, le Manuscrit qu'on a traduit n'achevant pas mesme le recit du dernier Miracle qui y est rapporté ; mais on

---

[1] Tewkesbury.

n'a pas crû pour cela devoir priver le public du profit qu'il en pourra tirer; ni les peuples circomvoisins de l'édification, que leur pourra donner la devotion fervante et publique de leurs Peres envers la sainte Vierge.

Aussi le principal motif qu'on a eu pour faire voir le jour à cette Relation, a esté le renouvellement dans ce pays et dans ce Monastere de l'ancienne devotion qu'on y avoit euë de tous temps à la trés-sainte Vierge, et qu'on n'y a trouvé presqu'abolie par le ravage des heresies, qui en avoient effacé toutes les marques. C'est ce qu'on a eu d'autant plus de sujet de regretter, qu'on peut dire sans blesser la vérité, qu'il y a peu de Monasteres dans l'Ordre de S. Benoist, où cette

devotion ait esté plus grande, plus sensible, plus continuë et plus authorisée mesme par les Miracles. On en pourra juger par la lecture de cette Relation, et nous pouvons l'asseurer sur les preuves que nous en fournissent l'ancien Ceremonial, et les autres Titres qui restent du Saccagement des Calvinistes, où l'on voit cét amour envers la Mere de Dieu si tendrement exprimé, qu'il n'y a rien de plus édifiant. C'a donc esté pour ralumer cette sainte ardeur qui avoit penetré le cœur des premiers Religieux de cette Abbaye, que les Religieux Benedictins de la Congrégation de S. Maur ont employé tous leurs efforts aussitost qu'ils y ont esté introduits; en quoy ils ont esté si heureusement secondez par plu-

sieurs personnes de piété, qu'on la voit de jour à autre s'augmenter parmy les peuples.

On peut cependant croire, que ce n'est pas une petite marque de la protection de la sainte Vierge, sur un lieu qu'elle avoit par les Miracles, rendu des plus illustres, de voir que parmy les desordres des Calvinistes qui brûlerent, il y a environ cent ans, une grande partie de ce Monastere, sans epargner quatre ou cinq Corps saints et plusieurs autres Reliques, dont ils pillerent les riches Reliquaires, et presque tous les Ornemens avec le titres, la masse de l'Eglise avec le Cloistre soient demeurez entiers ; ils marquent encor assez l'ancienne grandeur de cette Maison : car l'un et l'autre peu-

vent passer pour les plus beaux de la Province ; mais les autres lieux reguliers ne paroissent presque plus que par leurs ruines, desquelles par un trait de la Providence divine est échappé le Manuscrit, dont on donne la traduction au public.

L'on ne se promet pas qu'il soit ègalement bien reçû de tout le monde ; mais on espere, qu'il n'y a point de personne chrêtiennement judicieuse, qui n'ait quelque respect pour ce Monument de l'antiquité, qui de soy-mesme, est toûjours venerable ; qui ne tire de l'edification de l'ancienne devotion de nos Péres envers la sainte Vierge, et qui ne s'anime par leur exemple à la ressusciter dans son cœur et dans celuy des autres. Si le succez répond à

notre attente , nous en benirons Dieu ; si non du moins, aurons-nous cette consolation, d'avoir fait quelque chose pour avancer la Gloire de Celle qu'aprés Dieu, les Chrêtiens ne peuvent jamais trop honorer.



HISTOIRE
DES MIRACLES
QUI SE SONT FAICTS,
PAR L'ENTREMISE DE LA SAINTE VIERGE,
DANS L'ÉGLISE
DE L'ABBAYE DE S. PIERRE-SUR-DIVES,
DANS LA PREMIÈRE RESTAURATION, ENVIRON L'AN 1140.

FRere Haymon, humble serviteur de ceux qui ont l'honneur de servir la bienheureuse Mere de Dieu, dans le Monastere sur Dives, souhaite à ses trés-chers Freres et Compagnons dans le service de IESVS-CHRIST, qui sont à

Toresbery, le Salut promis à ceux qui ayment Dieu. Réjoüissez-vous avec nous, mes Freres, je vous dis encor une fois, réjoüissez-vous en notre Seigneur, qui comme un Soleil levant nous a visitez d'en haut, non point, par la considération de nos mérites; mais par l'abondance d'une grace toute volontaire. Il a répandu sur nous les entrailles de sa miséricorde, et sa colère n'a pas arresté le cours de sa clemence et de sa bonté. O qu'il fait voir de biens, et de douceurs durant les jours de notre vie au monde tout blessé, tout languissant et tout desesperé qu'il estoit pour la grandeur de ses crimes, et qui ne connoissoit presque plus son Dieu; parcequ'il s'estoit éloigné de luy! Car la malice et l'iniquité

des enfants des hommes avoit crû jusqu'à ce poinct, que si ce divin Soleil ne fust venu sans tarder, du plus haut des cieux les secourir dans l'état mal-heureux où ils estoient réduits par leurs offenses, il n'aurait plus trouvé de Foy ni de Fidelles sur la terre. Mais je puis dire, qu'il a répandu une surabondance de grace où le peché s'estoit multiplié : qu'il a jeté les yeux d'en haut sur les hommes, et a veu qu'il ny en avoit plus qui le connussent et qui le cherchassent; mais qu'au contraire, tous s'estoient éloignez de luy, tous estoient devenus abominables par leurs iniquitez; et il ny en avoit pas un seul qui se remist la pensée de ses crimes, pour se resoudre à la Penitence. Que diray-je donc, si non,

qu'il ne leur a pas fait selon l'énormité de leurs pechez; mais qu'au contraire, il les a appellez lors qu'ils estoient dans leurs plus grands égaremens et leur a donné des moyens nouveaux et inoüis jusqu'à lors, pour retourner à luy. Ie dis des moyens nouveaux et inoüis : car ou a-t'on veu, ou a-t'on jamais leu dans les annales des choses anciennes et des siecles passez, que des Roys, des Souverains, des Princes, des hommes puissants dans le siecle, des Personnes nobles de l'un et de l'autre sexe, comblées d'honneurs et de biens, se soient rabaissez jusqu'à ce poinct, que de s'attacher à lier de cordes, pour tirer des chariots remplis de vin, de froument, d'huile, de chaux, de pierres, de

. . . .

. . . .

. . . .

.... novum quoddam pietatis genus, quo quæreretur, instituit, novum, inquam, et sœculis omnibus inauditum. Quis enim vidit unquam, quis audivit in omnibus generationibus retroactis, ut tyranni, principes, potentes in sœculo, honoribus et divitiis inflati, nobiles natu viri et mulieres, superba et tumida colla loris nexa plaustris summitterent, et onusta vino, tritico, oleo, calce, lapidibus, lignis, cœterisque vel vitæ usui, vel structuræ ecclesiæ

bois, et des autres choses nécessaires pour vivre, ou pour bâtir des Eglises, et les trainer comme des bestes à la maison de Iesus-Christ. Et ce qui paroist en cela de plus admirable est, que ce Char pour sa grandeur énorme, et pour la pesanteur de sa charge estant quelquefois tiré par mille personnes et même par un plus grand nombre, il sy garde neantmoins un silence si profond, que l'on entend la voix de qui que ce soit, n'y le moindre bruit qui se puisse faire, en parlant bas l'un à l'autre, et il n'y a que l'œil qui puisse découvrir qu'il y ait quelqu'un dans une telle multitude : Or quand l'on s'arreste sur le chemin, on n'entend que la voix de ceux qui confessent leurs crimes, et qui

necessariis, ad Christi asylum animalium more brutorum pertraherent? In trahendo autem illud mirabile videre est, ut cum mille interdum, vel eò amplius viri et feminæ plaustro innixi sint, (tanta quippe moles est, tanta machina, tantum et onus impositum), tanto tamen silentio incedatur, ut nullius vox, nullius certe mussitatio audiatur; ac, nisi oculis videas, adesse nemo in tanta multitudine œstimetur. Ubi autem in via subsistitur, nihil aliud resonat, nisi confessio criminum, et supplex ad Deum puraque oratio pro impetranda venia delictorum.

offrent une Oraison humble et pure à Dieu, pour en obtenir la remission. Là les Prestres et les Curez discourans de la paix qui doit regner entre les Fidelles, les inimitiez sont assoupies, les discordes bannies, les offenses sont pardonnées, les cœurs et les esprits réunis par le lien sacré d'une charité toute chrêtienne : que s'il s'en trouve, qui soient assez méchans, et animez de haine, pour ne point pardonner à ceux qui les ont offensez, ou qui refusent d'obeyr à ce qui leur est ordonné de la part des Prestres, on rejette aussitost, comme une chose impure et prophane, le Don qu'ils alloient offrir à Dieu; et eux sont separez avec honte et ignominie, de la compagnie d'un peuple si saint. Là ce peuple

Ibi prœdicantibus pacem sacerdotibus, sopiuntur odia, discordiæ propulsantur, relaxantur debita, et animorum unitas reparatur. Si quis autem in tantum malum progressus fuerit, ut nolit peccanti in se dimittere, aut unde piè admonetur sacerdotibus obedire; statim ejus oblatio, tamquam immunda, de plaustro abjicitur, et ipse cum pudore multo et ignominia, a sacri populi consortio separatur. Ibi adorationes fidelium videas, infirmos quosque, à langoribus variis debiles, in plaustris quibus impositi fuerant, sanos exsurgere, mutos ad laudes

fidelle offrant sa priere à Dieu, on voit des malades accablez de diverses infirmitez, descendre sains de leur Char, les muets ouurir la bouche pour loüer le Seigneur, et les Diables chassez des corps des possedez. Vous verrez là les Prêtres de Iesus-Christ, dont chacun à la conduite de l'un de ces Chars, exhorter à la Pénitence, à la Confession, aux larmes, et aux autres actions d'une vie meilleure, tous ces miserables qui sont prosternez de tout le corps, baisans long-temps la terre ; les personnes âgées, les plus jeunes, et les enfants du petit âge, invoquer à haute voix la Mere du Seigneur, la loüer, la benir, soûpirer et gémir vers Elle. Car personne ne doute que, non-seulement ces Miracles, mais encore

Dei ora aperire, et vexatos a demonibus saniorem mentem recipere, videas sacerdotes Christi, plaustris singulis prœsidentes, ad pœnitentiam, ad confessionem, ad lamenta, ad melioris vitæ propositum universos hortari; ipsos humi prostratos, ac toto corpore incumbentes, terram diutius osculari; senes cum junioribus et pueris tantillæ œtatis matrem Domini conclamare, atque ad ipsam prœcipuè singultus, suspiriaque ab intimis prœcordiis cum voce Confessionis ac laudis dirigere.

. . . .

. . . .

cét Edifice, ne soient son ouurage, et qu'aprés son Fils, on ne doive lui en rapporter la gloire. Elle a rendu premierement, son Eglise de Chartres et la nôtre ensuite Illustres, par tant de prodiges et de Miracles, que si j'entreprenois de raconter seulement ceux que j'ay été assez heureux de voir faire durant l'espace d'une nuit, ny ma memoire, ny ma voix ne suffiroient pas; et vous n'auriez pas moins de peine à les croire, que moy à les raporter. I'entreprendray neantmoins ce qui est difficile, et tâcheray, avec l'assistance du Ciel, de vous en faire un recit trés-exat et sincere. Et pour reprendre le discours que j'ay laissé, ce Peuple si pieux et si fidelle, ayant recommencé de mar-

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

..... Ubi autem fidelis populus, ut ad cœpta redeam, ad clangorem tubarum, ad erectionem vexillorum

cher sous la conduite des Bannieres, et au son des Trompettes, il poursuit son chemin avec une telle facilité (chose tout à fait admirable) que, ny l'âpreté des montagnes, ny la profondeur des eaux, ne peuvent ny ralentir son ardeur, ny diminuer son courage : mais au contraire, comme il est écrit de l'ancien peuple des Hébreux, qui entra par troupes dans le fleuue du Iourdain, aussitost qu'ils sont arrivez sur le bord de quelque riviere, ils y entrent sans hesiter sous la conduite du même Seigneur qui assistoit les Hébreux; et l'on nous a même rapporté, qu'étans au lieu nommé le Port-Sainte-Marie, le fluz de la Mer, qui venoit à son ordinaire, arresta soudain ses flots, pour leur donner le temps et la liberté de passer.

prœeuntium sese viæ reddidit (quod dictu mirabile est) tanta facilitate res agitur, ut eos ab itinere nihil retardet, non ardua montium, non profunditas interjecta aquarum : Sed sicut de antiquo illo Hebrœorum populo legitur, quod Iordanem ingressi sunt per turmas suas; ita singuli cùm ad flumen transmeandum venerint, è regione subito, ducente eos Domino, incunctanter ingrediuntur, adeo ut etiam fluctus maris, in loco qui dicitur sanctœ Mariæ Portus, dum transirent ad eos venientes stetisse, ab ipsis transeuntibus fideliter asseratur.

Et certainement, ce n'est pas merveille, que de voir des personnes déjà vieilles et avancées dans l'âge, se condamner d'elles mêmes à un travail si dur et si difficile, afin d'expier le grand nombre de leurs offenses par quelques peines de peu de durée. Mais qui a porté ces petits enfans à une entreprise, qui est au dessus de leur âge et de leurs forces naturelles? C'a esté sans doute ce Docteur si aimable, qui a sçeu tirer sa loüange la plus parfaite de la bouche et de l'ouurage des enfans, et de ceux qui sont à la mammelle : je dis sa loüange la plus parfaite; puisque l'on peut dire, qu'ayant commencé d'éclater dans l'âge avancé des uns, elle paroist achevée dans l'enfance des autres. Car c'est un

Spectacle qui donne de la joye, et de l'étonnement tout ensemble, que de voir ces petits innocens liez avec leurs Roys et leurs Seigneurs, à des chars remplis de matereaux, et les traîner sans se baisser, sans se courber, comme le font les personnes âgées; mais ayant le corps droit et élevé comme s'ils ne sentoient point la pesanteur de ce fardeau. Et ce qui est encore de plus admirable, ils le font avec plus de joye que les vieillards, et marchent avec plus de vitesse. Voila la maniere que ces troupes fidelles gardent en leur marche: que dis-je? non ce n'est pas là la maniere dont ils se comportent; car elle est beaucoup plus glorieuse, plus sainte et plus religieuse, que ie ne le puis exprimer.

Mais lors qu'elles sont arrivées prés de l'Eglise, voicy l'ordre qui s'y observe: on dispose tous ces Chariots à l'entour, en forme d'un Camp spirituel, on passe la nuit à chanter des Hymnes, et des Airs saints à la loüange du Seigneur; on allume des cierges et des flambeaux par tous les Chariots, et on éleve dessus les infirmes et languissans; on leur apporte les Reliques des Saints, à ce qu'ils en reçoivent le soûlagement qu'ils en peuvent esperer: les Curez et les Clercs commencent ensuite les Processions où tout le Peuple assiste avec beaucoup de devotion, implorant la misericorde du Seigneur et de sa sainte Mere, pour le retablissement des infirmes. Et s'il arrive que leur guerison soit

.... Ubi vero ad ecclesiam perventum fuerit, in circuitu ejus plaustra veluti castra spiritualia disponuntur, ac tota nocte sequenti ab omni exercitu excubiœ in hymnis et canticis celebrantur. Tunc cerei et luminaria per plaustra singula accenduntur; tunc infirmi ac debiles per singula collocantur; tunc sanctorum pignora ad eorum subsidia deferuntur; tunc à sacerdotibus et clericis processionum ministeria peraguntur; populo pariter devotissimè subsequente, et domini simul et beatæ Matris ejus clementiam pro restitutione debilium attentius implorante.

. . . .

6.

differée de quelques momens, et ne suive pas aussitost les desirs et les Vœux de ceux qui prient; l'on voit indifferemment ceux de l'un et de l'autre sexe, oublians la honte naturelle, se dépoüiller nuds jusqu'à la ceinture, se jetter par terre (ce que les Enfans font aussi de la maniere la plus devote) et se trainer non pas sur les genoux, et sur les mains, mais sur le ventre, comme des Serpens, depuis la porte de l'Eglise, jusqu'au grand Autel, et de là, par tous les pètits Autels crians à haute voix et prians d'une maniere nouvelle, ou pour mieux dire, extorquans par une sainte violence l'effet de leurs desirs. Heureuse violence certes! Car que ne peut extorquer, ce genre de prier joint

à des gemissemens, à des soûpirs et à des larmes si remplies d'affection, et qui montent jusqu'aux oreilles de la Mere de la Pieté souveraine. Y a-t'-il quelqu'un, qui ayt le cœur assez dur, pour n'estre point amoly en voyant l'humilité de ces petits Innocens, qui trainent leurs côtés tous nuds sur la terre? Qui pourra commander à ses yeux de retenir ses larmes, au bruit des voix pitoyables de tant de personnes, qui crient vers le Ciel? Dites-moy, je vous prie, qui ne sera pas flechy en voyant des mains innocentes, des bras tendres et delicats, armés de colere et de vengeance, contre une chair qui n'est pas coupable que des crimes de sa naissance? Car ces petits ne s'imaginent pas, que ce

soit assez pour eux (ce qui neantmoins seroit admirable en cét âge) que de crier, et de pleurer, s'ils ne punissoient volontairement sur eux-mêmes, les pechez des malades, pour leur obtenir la santé par l'effusion de leur sang. Et afin que ce supplice leur soit, et plus honteux, et plus sensible, ils exposent leurs corps à des mains plus fortes; et les Prêtres accomplissent, en pleurans ce que ces petits les supplient de faire, sans nulle misericorde. Telle est la voix de tous: touchés, frapés, batez, ne nous soyes pas si doux, et n'épargnés pas vos bras, ny notre sang. Vous verriez alors, mille mains, ou plus occupées à cette innocente cruauté; et pour ne laisser impuny aucun

instrument de pechés, ils exposent, non seulement leurs épaules aux coups, mais encor leurs oreilles, leurs yeux, et leurs langues : punissés, s'écrient-ils, les mains qui ont commis l'iniquité ; frapés sur les oreilles, qui se sont ouvertes pour entendre, et sur les yeux qui ont veu les choses vaines de la terre, et chatiés les langues qui ont si souvent proferé des paroles oysives et de mensonge. Que l'on me dise maintenant, je le repete encor une fois, que l'on me dise, qui-est le naturel assés dur, qui-est l'homme assés insensible pour ne pas répandre des larmes, à la veuë de ce spectacle de pieté et de Religion, et qui-est assés cruel et impitoyable, pour n'en n'estre pas touché de compas-

sion? Quant à la Mere de misericorde, elle en est aussitost touchée, et fait voir clairement, qu'elle a exaucé la priere de ces miserables, en leur rendant si promptement la santé : car l'on voit à cette heure là, mesme tous les malades décendre, ravis de joye, de leurs Chars, jetter les bâtons dont ils se soûtenoient auparavant, et courir ainsi vers l'Autel de la sainte Vierge, pour luy rendre les actions de grace, du bienfait qu'ils ont reçû d'elle. Les Aveugles voient clair et marchent sans conducteur; ceux qui sont affligés d'Hydropisie, se vuidans de leurs eaux, sont gueris, et leur soif est éteinte. Que diray-je des autres guerisons miraculeuses, et comment pourray-je les raconter? car elles

sont innombrables. Autant de fois, que quelque malade est guery; il se fait une Procession solemnelle au grand Autel, on sonne les cloches, et l'on offre des victimes de loüanges, et d'actions de graces à la Mere de misericorde. Tel est l'ordre de nos veilles; c'est ainsi que nous passons les nuits; voila la figure du Camp du Seigneur, et le culte nouveau, dont nous le servons: ce sont là les ceremonies inspirées du Ciel, que nous gardons dans les veilles sacrées. Car il ne s'y passe rien, qui ressente la chair, ou qui retienne quelque chose des corruptions de la terre : ce sont des veilles toutes celestes, où l'on n'entend qu'une douce harmonie d'Hymnes, de loüanges d'actions de graces.

Cette maniere de loüer et d'honorer le Fils de Dieu et sa sainte Mere, ayant commencé dans l'Eglise de Chartres ; s'est ensuite établie et confirmée dans la nôtre, par un nombre prodigieux de Miracles; et s'est depuis répandue par toute la Province de Normandie, et presque dans tous les lieux consacrés à la Mere de misericorde[1].

---

[1] Nous croyons être agréable à nos lecteurs en rapportant ici les passages les plus importants des historiens, sur cette intéressante matière, cités par les compilateurs; nous désirerions vivement pouvoir conserver dans notre traduction tout ce qu'ils renferment de simple et douce onction, de poésie à la fois sublime et touchante :

« 1145. On construisit dans cette année, « pour la première fois, en Normandie et dans

Hujus sacræ institutionis ritus apud Carnotensem ecclesiam est inchoatus, ac deinde in nostra virtutibus innumeris confirmatus ; postremo per totam ferè Normanniam longè latèque convaluit, ac loca per singula Matri misericordiæ dicata, præcipuè occupavit.

« quelques autres pays, des chariots que l'on « chargeait de diverses provisions, puis des « fidèles de tout âge et de tout sexe, précédés de « pieuses processions, les traînaient eux-mêmes « à l'aide de câbles et avec une grande dévo- « tion, vers les églises où ils passaient la nuit à « verser des larmes et à chanter les louanges du « Seigneur; tantôt ils laissaient en ces lieux les « chariots avec leur charge, tantôt ils les condui- « saient vides, pour les ramener encore vers les

Mais quant à notre Eglise, qui est davantage la sienne, que la nôtre,

---

« mêmes églises ou vers des églises différentes. »
(*Chronicon Rotomagense*, collection Labbe.)

Le témoignage de Robert du Mont prouve encore que cette particularité arriva l'an 1145.

« Ce fut à Chartres que l'on vit pour la « première fois des hommes traîner, à force de « bras, des chariots chargés de pierres, de « bois, de vivres et de toutes les provisions « nécessaires aux travaux de l'église, dont on « élevait alors les tours. Qui n'a pas vu ces « merveilles, n'en verra jamais de semblables, « non-seulement ici, mais dans la Normandie, « dans toute la France et dans beaucoup d'au- « tres pays; partout l'humilité et la douleur, « partout le repentir de ses fautes et l'oubli des « injures, partout les gémissements et les « larmes. On peut voir des hommes, des femmes « même se traîner sur les genoux à travers « des marais fangeux, et se frapper cruellement

et où nous avons (quoyque indignes) l'honneur de servir, aprés

---

. . . .
. . . .

Hujus rei novitatem testatur etiam Robertus de Monte, ad ann. 1145.

« Cœperunt homines priùs apud Carnotum « carros lapidibus onustos et lignis, annona et « rebus aliis, suis humeris trahere ad opus « ecclesiæ, cujus turres tunc fiebant : quæ « qui non vidit, jam similia non videbit, « non solum ibi, sèd etiam in tota pene fran-« cia et Normannia, et aliis multis locis, « ubique humilitas et afflictio, ubique pœni-« tentiæ et malorum remissio, ubique luctus « et contritio. Videres fœminas et homines « per profundas paludes genibus trahere,

son Fils, cette chere et douce Maîtresse, elle l'a renduë si glorieuse

---

« le corps en présence de nombreux miracles,
« au milieu des chants et des cris de joie. »

Il existe outre cela une lettre que Hugues, archevêque de Rouen, écrivait à Théodoric, évêque d'Amiens, au sujet de ce même fait, inoui jusqu'alors.

« Au révérend père Théodoric, évêque
« d'Amiens, Hugues pontife du diocèse de
« Rouen, prospérité éternelle en Jésus-Christ.

« Les œuvres du seigneur sont grandes et
« toujours proportionnées à ses volontés! C'est
« à Chartres que des hommes commencèrent
« à traîner humblement des chariots et des
« voitures pour élever une église, et que leur
« humilité fit jaillir des miracles. Le bruit de ces
« merveilles s'est répandu de toutes parts, et
« enfin, a réveillé notre Normandie de son en-
« gourdissement. Nos fidèles, après avoir de-
« mandé notre bénediction, ont voulu se rendre
« en ces lieux, et accomplir leurs vœux.

par le nombre et la splendeur des Miracles, pour faire passer la mé-

---

« verberibus cœdi, crebra ubique miracula « fieri, Deo cantus et jubilos reddi. »

Extat enim hac de re priùs inaudita, Hugonis epistola Rothomagensis archiepiscopi ad Theodericum episcopum Ambianensem super hac re sciscitantem.

« Reverendo patri Theoderico Ambianensium episcopo, Hugo Rothomagensium sacer« dos prosperari semper in Christo.

« Magna opera Domini exquisita in omnes « voluntates ejus. Apud Carnotum cœperunt « (homines) in humilitate quadrigas et carpenta « trahere ad opus ecclesiæ construendæ, « eorum humilitas etiam miraculis coruscare, « hæc fama celebris circum quaque pervenit, « nostram denique Normanniam excitavit. « Nostrates igitur, benedictione à nobis ac« ceptà, illuc usque profecti sunt, et vota « sua persolverunt.

moire du nom de son Fils, et du sieu dans tous les siecles à venir;

« Puis sont revenus à travers notre diocèse et
« dans le même ordre retrouver l'église de notre
« évêché leur mère, bien résolus à n'admettre
« dans leur société personne qui n'eût aupa-
« ravant confessé ses péchés et fait pénitence,
« qui n'eût déposé toute haine et tout mauvais
« vouloir, qui ne fût rentré en paix et en sin-
« cère concorde avec ses ennemis. Avec de
« semblables résolutions, l'un d'eux est nommé
« chef, et, sous son commandement, tous,
« humblement et en silence, s'attellent à des
« chariots, offrent des aumônes, s'imposent
« des privations et versent des larmes. Nous
« exigeons d'eux lorsqu'ils se présentent à
« nous, les trois choses dont nous venons de
« parler : la confession avec le repentir, l'oubli
« de toutes les injures, une humble obéissance;
« alors nous les recevons dans le sein de l'é-
« glise, et nous leur donnons l'absolution de
« leurs péchés avec notre bénédiction, lorsqu'ils
« remplissent ces trois conditions. Tandis qu'ils

que le bruit s'en estant répandu dans les Provinces les plus éloignées,

---

« Deinde formâ simili ad matrem suam « ecclesiam in diœcesi nostro per episcopatus « nostros venire cœperunt, sub tali proposito « quòd nemo in eorum comitatu veniret, « nisi prius datâ confessione et pœnitentiâ « susceptâ, nisi depositâ ira et malivotentiâ, « qui prius inimici fuerant, convenirent in « concordiam et pacem firmam. His prœmissis, « unus eorum princeps statuitur, cujus imperio « in humilitate et silentio trahunt quadrigas « suas humeris suis et prœsentant oblationem « suam non sine disciplina et lacrymis tria « illa quæ prœmisimus, confessionem videlicet « cum pœnitentia, et concordiam de omni « malivolentiâ, et humilitatem veniendi cum « obedientia requirimus ab eis, cum ad nos « veniunt; eosque piè recepimus, et absol- « vimus et benedicimus, si tria illa deferunt.

les Fidelles y arrivent de toutes parts, pour implorer son secours, qui leur est toûjours favorable, quelque necessité qu'ils en puissent avoir. Voila le commencement de ce bon-heur que nous avons icy reçeu.

Or ces Miracles, qui estoient

« reviennent ainsi disposés, ils sont témoins « en tous lieux, mais surtout dans nos églises, « de nombreux miracles opérés sur les malades « qu'ils conduisent avec eux, et ils ramènent « guéris ceux qu'ils avaient emmenés infirmes. « Nous permettons à nos fidèles de sortir de « notre diocèse, mais nous leur défendons d'en- « trer en rapport avec des excommuniés ou des « interdits. Fait l'an de l'incarnation du Verbe « MCXLV. »

« Portez vous bien. »

(Dom Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules.*)

comme autant de preuves claires et sensibles, de la présence de la bienheureuse Vierge et de son Fils dans ce lieu, estans déjà publiés de toutes parts, le bruit en estant venu jusqu'à nous, par le témoignage des Fideles; la devotion commença de s'augmenter envers elle,

---

« Dum sic informati in itinere veniunt, quan-
« doque, et in ecclesiis nostris quàm maximè,
« miracula creberrima fiunt de suis etiam
« quos secum deferunt infirmis et reducunt
« sanos quos secum attulerunt invalidos, et
« nos permittimus nostros ire extra episco-
« patus nostros; sed prohibemus eos ne
« intrent ad excommunicatos vel interdic-
« tos. Facta sunt hœc anno incarnati Verbi
MCXLV.

« Bene vale. »

et son culte devint de jour en jour plus celebre. Nos habitants mêmes ayans sçeu qu'il se faisoit en France des Chars d'une structure nouvelle, et dont les François usoient, pour conduire les matereaux necessaires à l'agrandissement et à l'ornement de l'Eglise de Chartres ; ils en dresserent un de la même forme, avec toute la diligence possible, et l'offrirent devotement en l'honneur de la Mere de Dieu, pour servir au bâtiment commencé du temps du ROY Henry, mais interrompu depuis plusieurs années. Or le même jour qu'il fut beni et dedié, la Mere de misericorde fit clairement connoître que ce present luy estoit agreable, par de nouveaux effets de sa pieté. Ils en preparerent cependant un se-

cond, lequel estant mené par le peuple au lieu ordinaire, pour en apporter des pierres; et lorsqu'il avoit presque toute sa charge, une pierre d'une grandeur merveilleuse tomba subitement sur le pied d'un certain homme, qui s'apeloit André; ce qui fit croire à un chacun qu'il estoit écrazé : mais Iesus-Christ par l'entremise de sa Mere, le luy conserva sain et entier; et sans qu'il en fut même legerement blessé. Ce jour là même fut encore rendu illustre par un autre Miracle; car tout ce peuple tirant avec impetuosité et de toutes ses forces devant la porte de l'Eglise un chariot qui estoit chargé; un certain, poussé peutestre par la foule, tomba devant le char; alors chacun criant avec

larmes, secourés-le Madame, aidés-le, sauvés-le; elle le tira de ce danger de mort si éminent : car le chariot s'arresta et se rompit au même instant; ainsi celuy que l'on estimoit mort, se retira plein de vie.

Voila quelques petits Miracles, par lesquels la Mere de Dieu se disposoit (s'il est permis de parler ainsi) à de plus grands et plus glorieux. Car le vendredy de la semaine suivante, lorsqu'on celebroit le Martyre des bien-heureux Apôtres S. Pierre et S. Paul, les nôtres nous amenans de la forest un char rempli d'arbres d'une telle grandeur, que les pierres et les cailloux les plus durs se brisoient sous les roües, comme ils aprochoient du village,

les femmes transportées de zele et d'une sainte ardeur sortirent au devant, et commencerent de tirer le char avec eux; et voila qu'un certain Odo se laissa tomber sous l'une des roües : hé que pouvoit-on attendre d'une cheute si dangereuse, que la mort de ce miserable, qui s'en alloit estre écrazé sous ce pesant fardeau, s'il n'eust esté secouru du Ciel? Alors tous crians qu'il estoit mort et invoquans à force de cris, et de larmes, le nom de leur pieuse Mediatrice la Mere de Iesus-Christ, celuy que l'on estimoit mort se leva parfaitement sain, et commença de courir d'une vitesse incroyable, comme un faon de biche devant le char. D'où estant conduit par les Religieux à l'Autel de sa

bonne Liberatrice il se consacra devotement, et pour jamais à son service. C'est par ces sortes de merveilles, que la Mere de Dieu rendoit peu à peu, et comme par certains progrés, le Nom de son Fils et le Sien venerables et glorieux; et que le Fils reveilloit le cœur des Fideles, et les portoit à honorer sa sainte Mere.

Mais je me suis peut-estre un peu trop arresté, à raporter ces Miracles qui se peuvent appeler petits en comparaison des plus grands que je vay raconter. Ie vous diray donc pour commencer, que le bruit des grandes choses qui s'estoient déjà faites, attira en un jour de Samedy sur le soir, un grand nombre de Fidelles en nostre Eglise, où ils

passerent la nuit en chantans les loüanges du Seigneur et de sa sainte Mere. Or, ils avoient amené avec eux, ou pour mieux dire, apporté la fille d'un certain Hebert Prêtre, qui depuis son vefvage, s'estoit consacré au Ministere des saints Autels. Chacun de nous connoissoit fort cette fille : car elle estoit née, et avoit esté nourrie jusqu'alors au milieu de nous. Cette Fille estoit de telle sorte percluë de ses pieds, dés sa naissance, qu'elle ne pouvait se tenir debout, ny marcher : elle se traînoit seulement sur la terre, s'aidant des mains et des genoux. Le Dimanche au matin, elle parut par trois diverses fois, comme rauie, ou plûtost comme morte, par la violence de la douleur qu'elle sou-

froit. Ce fut dans ce ravissement, que cette bonne Mere que j'ay tant de fois nommée, la regarda d'un œil pitoyable, et la guerit trés parfaitement : car aussitost les plantes et les os de ses pieds devinrent fermes; et celle qui n'avoit jamais touché de son pied la terre, se leva droite sur les pieds, et marcha. Ceux qui estoient presents, répandirent des larmes, en voyant ce Miracle; et rendirent à Dieu des actions de graces avec des loüanges, qu'il est mal aisé d'exprimer : la Fille cependant s'en retourna à pied chez elle ravie de joye. Voila l'origine de la coûtume, que ceux des Provinces fidelles ont prise, de passer en priere la nuit du Samedy au Dimanche. Tel a esté le commencement des

Veilles sacrées dans notre Eglise : car les grandes actions qui s'y faisoient, s'estoient déjà publiées, non seulement dans les lieux d'alentour, mais encore dans les plus éloignés, et s'étendoient toûjours de plus en plus par tout le monde. Et pour vous donner quelque preuve sensible de ce que je dis, on nous amena le Lundy de la semaine suivante un nommé Raoul, du Diocese de Bayeux, et habitant de S. Clement sur le Vey : Il y avoit cinq ans et plus que cét homme ne pouvoit marcher; mais la Mere de Iesus-Christ, cette grande Ouuriere de Miracles, le fit marcher à l'entrée de l'Eglise; de sorte, que se levant sur les pieds, il s'aprocha de l'Autel, et s'en retourna ensuite plein de

consolation, et loüant Dieu en sa maison.

En ce même jour, une femme de Caen, qui se nommait Rolaïse, aporta sa fille Harduise agée de dix ans, qui estoit boiteuse depuis trois ans, desorte, qu'elle ne pouvoit marcher : elle estoit encore courbée jusqu'à terre ; mais estant portée devant l'Autel, elle fut guerie et redressée à cette heure-là même, entre les mains de ceux qui la soutenoient. Puis s'adressant à eux, elle leur témoigna avec de grands cris de joye qu'elle estoit guerie : de quoy tous furent remplis d'admiration, et d'un extrême contentement. Ce que la fille avoit dit de sa guérison, fut bientôt reconnu veritable; car ayant passé la nuit en chantant des hymnes

et des loüanges à Dieu dans l'Eglise de sa chere Liberatrice, elle s'en retourna le lendemain à pied à Chartres, où sa mere avoit auparavant fait vœu de la conduire pour luy obtenir la santé. En ce même temps, une femme sourde, de Caen, étant venue en notre Eglise avec les autres pour implorer l'assistance de cette pieuse Mere, y reçut incontinent l'ouie qu'elle avoit si ardemment souhaitée.

Ce même jour encore, un habitant de Pierre-Pont, dans le diocese de Bayeux, qui étoit boiteux de telle sorte qu'il ne pouvoit se soutenir de son bâton, fut guéri en entrant dans un lieu qui étoit du domaine de la sainte Vierge; et jetant là son bâton, il se joignit aux autres, et traina le

char avec eux. Ainsi le jour auquel on célébroit le triomphe des saints martyrs Processus et Marcinien, fut rendu célèbre et glorieux par quatre miracles.

Le jour suivant, qui était le mardi, une grande roche tomba avec impétuosité du char, sur les épaules d'un de nos domestiques nommé Béranger; et par le secours admirable de sa chère maitresse, la mere de Dieu, il n'en fut nullement blessé. Mais encore qu'il se fit tous les jours des prodiges et des miracles, et qu'une multitude innombrable de personnes arrivât de toutes parts, afin de voir de leurs yeux la vérité des grandes choses qu'ils avoient entendues, il s'en trouvoit, néanmoins, plusieurs de notre province qui ne

le croyoient pas, et qui, comme l'on dit, doutoient des choses qu'ils touchoient de la main, et dont il ressentoient les effets salutaires

Il y avait entre ces durs et lents de cœur à croire des choses si sensibles, un certain Robert, notre voisin du village de Courcy, qui par un entêtement étrange, et par un endurcissement presqu'invincible, ne vouloit rien croire de tout ce qui lui étoit rapporté. Il insultoit au contraire à ceux qui les lui racontoient, et leur reprochoit leur simplicité; jurant qu'il n'en croiroit rien, qu'il n'eût vu de ses yeux quelque chose de grand, qui fut au-dessus des forces de la nature. Mais la Mere de Iesus-Christ et de tous les fidelles, jeta bientôt les

yeux de sa clemence sur cet opiniâtre, et trouva dans sa maison même, le moyen que je m'en vais dire, pour triompher de son incrédulité.

Il y avoit dans sa maison une fille de douze ans, ou plus, nommée Mathilde, qu'il nourissoit avec d'autres pauvres, qui étoit de telle sorte infirme et perclue de tous ses membres, que bien loin de se pouvoir lever de terre, elle ne pouvoit même s'aider de ses mains ni de ses genoux pour ramper sur la terre; mais (spectacle digne de compassion), elle se tournoit sur un côté et sur une épaule dans la boue des places publiques et dans les marais, et étoit misérable en tout point, que personne ne la pouvoit regarder sans pleurer. Ce-

pendant la femme de ce Robert, touchée de la misère de cette fille, pressoit sans-cesse son mari de faire préparer son chariot pour la porter à Chartres. Non pas (lui dit-il en se moquant) mais que l'on la porte à Saint-Pierre, où l'on crie qu'il se fait des miracles. On l'élève à l'heure même sur le char, qui par hazard estoit alors tiré par des femmes, et de crainte qu'elle ne tombât, l'un de nos serviteurs nommé Roger la tenoit sur le char, car elle ne pouvoit s'y tenir d'elle même. Mais J. C. toujours bon, et toujours prêt à faire du bien aux hommes, la regarda incontinent du même œil dont il a de coutume de regarder les affligés, et ne la méprisa point. Je le dis encore une fois, il la regarda et la dé-

livra entièrement de son infirmité; car ses membres qui estoient froids et comme morts commencèrent soudain à se réchauffer et comme à ressusciter par la vertu du feu invisible et divin qui les ranimoit. Les nerfs qui s'étoient retirés et séparés de leurs jointures, reprirent leur place naturelle et composèrent en un instant un corps tout nouveau, avec une vigueur entière et un usage parfait de tous ses membres. Je suis guérie, s'écria-t-elle alors à haute voix. Le serviteur qui la tenoit entre ses mains fut étonné en voyant ce miracle, et commenda à celles qui tiroient le char de s'arrêter (comme c'étoit la coutume, lors qu'il se fesoit quelque miracle sur le chemin) elles obéirent à la voix de celui qui les

conduisoit, et pliants les genoux, elles apprirent avec admiration ce qui s'étoit passé. Et voyant sur ses pieds celle qu'ils avoient vue couchée, elles n'en pouvoient croire à leurs yeux, elles pensoient être fascinées; elles la voyoient redressée et toute saine; et ne le croyoient pas, et ne pouvoient se satisfaire de considérer et d'admirer ce miracle. Cependant elle s'écria, descendez-moi vitement, je suis sauvée, je suis entièrement guérie, descendez-moi et je tirerai le char avec vous : et étant descendue, elle se leva droite sur les pieds et s'approchant du char, elle leur fit connaître la vérité de ce qu'elle avoit dit, en tirant avec elles, d'une allégresse indicible. Ce fut alors que toutes ces femmes transportées de

joie, élevant leurs yeux et leurs voix vers le ciel, donnèrent gloire à Dieu et à sa sainte Mère, et leur rendirent grâces pour un bienfait si particulier. Vous eussiez vu leurs yeux convertis en deux fontaines et leurs visages tous baignés de larmes.

Les peuples arrivent en foule de toutes parts au bruit de ce grand miracle ; ils s'amassent autour d'elle, et arrêtant les yeux sur elle avec autant d'application que s'ils ne l'avoient jamais vue. Et en effet c'étoit elle et si ce n'étoit pas elle : car elle paraissoit plus belle qu'auparavant, et je ne sçai quoi de céleste reluisoit dans son visage. Et pour ne vous pas arrêter davantage, ces femmes lui ayant offert, à l'envi l'une de l'autre, de quoi s'habiller plus

décemment, elle fut conduite comme en triomphe par les religieux accompagnés de tout le peuple, qui chantoit des hymnes et des cantiques, et offerte ensuite devant l'autel de sa chère Libératrice. Les cloches sonnèrent, et toute l'église fut remplie de joie et de la gloire du Seigneur.

Ce prodige fut incontinent publié et Robert ne l'ignoroit pas; mais il ne pouvoit encore vaincre la dureté de son cœur. Il envoya un messager pour s'enquérir avec toute l'exactitude de tout ce qui s'étoit passé, et apprendre tout ce qui en étoit. Il lui rapporta que la chose étoit comme on lui avoit dite. Il en dépêcha un second qui lui confirma de même à son retour; inutilement encore : car il ne put se

résoudre à le croire. Enfin Robert inspiré du Ciel, vint lui-même au monastère, il entre dans l'église, il voit cette fille qui retournoit saine de l'autel, il l'admire, il s'étonne, elle le salue, et lui la salue aussi fort civilement, il pleure de joie, il se jette sur la terre, il rend des actions de grâces à Dieu, non-seulement de ce qu'il avoit guéri la malade, mais aussi de ce que la dûreté de son cœur étoit amolie. Et depuis ce jour là, il ne cessoit point de publier les miracles avec un zèle égal à l'impudence qu'il avoit eue pour les combattre. Car en quelque lieu qu'il se trouvât, il invitoit et exhortoit un chacun à venir, à se hâter, à ne point différer de venir avec dévotion, pour considérer ces merveilles de

Dieu. Mais la fille se ressouvenant de la grâce signalée qu'elle avoit reçue, ou plutôt reconnoissant la clémence de sa pieuse Libératrice, ne se retira pas incontinent de l'église, elle y demeura pendant 40 jours, servant de ses mains les malades qui arrivoient de nouveau ou qui estoient déjà arrivés de diverses provinces, pour y recouvrer la santé : ce qu'elle faisoit avec d'autant plus d'adresse et de charité qu'elle avoit appris par l'expérience de ses maux passés, à compâtir aux misérables et à les traiter de la manière qu'elle savoit être la plus obligeante et la plus douce. Cette guérison arriva au jour que l'église célèbre la translation de Saint-Martin. Ce jour certe, qui devint encore plus beau et plus illustre à notre

égard, par la splendeur de ce grand Miracle.

Le jour suivant, une certaine femme nommée Marielde du Village de Bur, et qui estoit courbée de telle sorte dès l'âge de douze ans, qu'à peine pouvoit-elle se soûtenir sur deux aniles, vint ici ayant avec elle un homme qui avoit une main sèche, et dont les nerfs estoient tellement retirés, qu'il ne pouvoit la porter à sa bouche. Ces deux personnes estans montées sur le Char, qui par une heureuse rencontre passoit alors, la Mere de Miséricorde redressa la femme qui estoit courbée et rétablit la main sèche à cette heure là même, et devant tous. Ce qui estant publié, les Religieux accompagnés de tout le peuple allè-

rent au devant d'elles; et les ayans recuës avec beaucoup de consolation, ils les menèrent à l'Eglise en chantant des Hymnes au bruit des cloches, et avec toutes les marques d'une extrême allegresse.

En ce même temps, un certain Anglois appelé Robert, qui avoit aussi une main sèche, fut guery devant l'Autel de la sainte Vierge. Et la nuit suivante, qui estoit celle du Samedy au Dimanche, il se fit tant et de si signalés Miracles, Jésus-Christ voulant ainsi honorer sa Mere, qu'il est malaisé de les raconter, et mesme de les croire; si ce n'est à ceux qui sont persuadez, que tout est possible à Dieu.

Mais je vous suplie vous tous, qui aimez d'un cœur fidelle et sin-

cère la Mere de miséricorde, de considérer avec soin ce qu'elle fit en ce mesme jour là, en faveur d'une sienne servante ; et que cela serve à exciter et allumer en vous un zèle nouveau, pour son honneur et pour son service. Cette femme qui s'appeloit Emme, avoit la moitié de son corps affligé de paralizie : on l'avoit menée de Bayeux à Chartres, où ayant demeuré quinze jours et consommé ce qu'elle avoit aporté de vivres, elle fut ramenée icy, et mise couchée dans son lict, en l'Eglise de notre très-pieuse Mere devant le Crucifix : où ayant demeuré l'espace de trois jours, elle fut comme ravie en extaze vers la première heure du iour, et estant comme endormie, la Mere de Miséricorde luy aparut en

vision à cette heure-là mesme, la consolant et touchant de ses mains sacrées toutes les parties affligées de son corps, elle lui dît ces paroles si obligeantes : *C'est icy ma fille, c'est icy qu'est votre mal ; c'est là, qu'est votre paralizie* : Oüy, Madame, luy répondit la malade, c'est là où est tout mon mal, et comme vous voyez, je souffre d'étranges douleurs en toutes ces parties. *Ayez confiance, ma fille, lui répliqua-t'-elle, vous en guerirez dans peu de temps, par la grâce du Seigneur qui est tout-puissant : je m'en vay maintenant ; mais je reviendray bientost, et je vous asseure, que vous serez alors guerie.* Et lui ayant parlé de la sorte, elle prît le bras qui estoit sec et le tirant de dessus son corps auquel il estoit

comme attaché, elle le leva un peu et disparut de dessus le grand Autel où cette vision s'estoit faite. Mais elle ensuite estant sortie de son extaze et de son sommeil, par l'étonnement d'une chose si extraordinaire, et par la grandeur de la joye qu'elle eut, du bien qui luy estoit promis : elle regarda de toutes parts et arrestant fixement ses yeux sur cette partie de l'Autel, où s'estoit passée la vision ; elle dît à ceux qui estoient près d'elle, où est allée cette grande Dame qui estoit présentement icy et qui m'a parlée ? et leur exposa ce qu'elle avoit veu et entendu. Tout cela nous ayant esté raporté, quelques-uns de nos Freres, qui avoient coûtume de la visiter par un mouvement de miséricorde, s'aprocherent

d'elle, et ayans appris de sa propre bouche tout ce qui s'estoit passé; ils s'enquirent du visage et de l'habit de celle qui luy avoit apparu. Son visage dit-elle, estoit très-éclatant et très-agreable, son vestement surpassoit toutes sortes de blancheurs; elle a touché d'une manière très-douce, tous les membres où je souffre de la douleur, et m'a promis de retourner dans peu de temps et de me guerir. Alors le Religieux à qui l'on avoit commis le soin des choses de l'Eglise, soyez luy dit-il en repos, consolez-vous, et attendez le secours du Ciel; c'est la Mere de vérité, elle ne peut tromper, elle accomplira sans doute ce qu'elle a promis; ne doutez pas, ny de son pouvoir, ny de sa bonté; elle vien-

dra comme elle vous l'a dit, et vous fera ressentir les effets de sa piété. Et ce Religieux s'estant retiré vers l'Autel, elle ferma encore les yeux et s'endormit. Alors la Mere de misericorde se ressouvenant de ses promesses, et se representant à elle, leva le bras sec qui estoit comme colé à son corps et l'etendit. Sur quoy la malade s'estant éveillé par le sentiment de la douleur, jetta des cris si hauts et si perçans, que tous ceux qui estoient dans l'Eglise et dans le monastere, accoururent près d'elle. Le Frère qui l'avoit laissée depuis quelques moments estant aussi venu, lui prît le bras, et la voyant troublée et agitée par la grandeur du mal qu'elle enduroit, il la consola avec des paroles douces,

comme il se fait en ces rencontres. Aussitost (chose digne d'admiration) le poulce se levant insensiblement de la paume de la main, à laquelle il avoit esté longtemps attaché, les autres doigs l'un aprés l'autre, et selon leur ordre, commencerent de se redresser aussi : et ensuite l'humeur et les esprits vitaux que le mal avoit épuisez, se repandirent par tout le bras sec, et la chaleur naturelle anima de nouveau les membres qui estoient sans vie et sans mouvement. Et pour achever en deux mots le recit de ce Miracle ; il se fit aussitost un grand concours de peuples dans l'Eglise, tous celebrans les loüanges du très-Haut et de la Mere de misericorde avec de grands cris de joye et d'allegresse. Alors cette

Femme se leva de son lict devant tout le peuple qui se rejoüissoit et donnoit gloire à Dieu, de ce qu'il avoit fait en elle. Elle monta ensuite à l'Autel, environnée de tout le peuple, et ayant passé la nuit suivante, en celebrant les grandeurs de sa chere Liberatrice, elle s'en retourna le lendemain toute saine en sa maison.

Or la même nuit qui suivit le jour de sa guerison, qui estoit le Samedy, huit personnes affligées de Paralisie furent deliurées de leurs infirmités ; trois aveugles receurent la veuë ; et il se fit tant de Miracles, qu'il est presque impossible de les raporter en détail.

Le Lundy suivant, un certain Aveugle estant arrivé sous la con-

duite de sa femme, et voulant acheter un cierge pour l'offrir à l'Autel, le marchand qui en vendoit, ne se trouva pas en son lieu; il se fit conduire à l'Eglise S. Pierre, qui est prés du Monastère, et envoya sa femme acheter le cierge dont il avoit besoin : mais elle s'estant arrestée quelque temps dans la place publique, l'aveugle se prosterna devant le Crucifix, où il receut quelques moments après la veuë, dont il avoit esté long-temps privé. Le Curé remply d'étonnement de ce qui lui estoit arrivé, accourut avec tous ceux qui estoient presens, et nous ayant offert cet homme, il le mena devant l'Autel de la Mere de Dieu. Le bruit de ce Miracle s'estant répandu, tout le monde qui estoit

venu au marché ce jour là, s'assembla pour voir de ses yeux la merveille qu'il avoit conçeuë de l'oreille. Robert de Courcy vint aussi en grande diligence, avec Roger Comte d'Hereforde pour voir ce prodige; et lorsque tous estoient transportez de joye, que tous loüoient Dieu, que tous le glorifioient dans son ouurage; voila, qu'en presence de tous, il magnifia sa misericorde, et fit connoistre les effusions de sa pieté : car il guerit devant tous un neveu de Richard apelé Bigot, qui estoit affligé de Paralisie en la moitié de son corps. Il rétablit en son premier estat le doig d'un enfant extraordinairement enflé : et deliura Adelme frere d'un de nos Religieux, de la douleur qu'un coup de pied de che-

val luy avoit causé depuis longtemps.

Mais je laisse ces merveilles qui doivent passer pour médiocres, en comparaison des plus signalées que je vay raconter. Vne Demoiselle de la ville de Caen, nommée Rohaise, femme de Ranulphe, nous amena un sien fils de douze ans sourd et muet dés sa naissance; car sa mere l'avoit enfanté sourd et sans langue: plusieurs personnes le connoissoient, et luy mettoient souvent les doigts dans sa bouche : quand ils s'imaginoient avoir touché quelque chose de semblable à une langue, ils faisoient de nouvelles épreuves avec les doigts : épreuves vaines et inutiles: car lorsqu'il ouurait la bouche, l'on ne voyoit qu'un trou horrible;

il ne pouvoit avaler que quelques miettes de pain moüillées, qui luy servoient de manger et de boire; encore ne les prenoit-il qu'avec beaucoup de peine. On ne luy parloit que par signes, qu'il comprenoit fort bien, et répondoit de mesme, avec une adresse merveilleuse. Or voicy la maniere, dont la B. H. Mere de Dieu le guerit; car elle voulut le faire peu à peu, par certains progrez, pour rendre le Miracle plus illustre et plus évident; elle le fit oüyr aussitost qu'il fut arrivé, mais seulement d'une oreille, et de l'autre ensuite dans l'Eglise de Chartres où ses parens l'avoient voüé. Il faisoit assez clairement connoître qu'il estoit deliuré de sa surdité par les signes qu'il en donnoit : car on

le remarquoit admirer, et s'étonner à la voix de ceux qui luy parloient et aux bruits divers qui se faisoient prés de luy. Ayant donc esté remené à Caen, d'où il estoit venu, il y fut reçu de tout le peuple avec des marques d'une joye publique, un chacun loüant Dieu de la grace qu'il luy avoit faite. On se réjouyssoit de le oüyr, mais on desesperoit d'entendre jamais parler celuy qui n'avoit point de langue : car qui eust osé seulement penser, de voir venir une langue à qui l'on scavoit que la nature n'en avoit pas donnée. Cependant des personnes qualifiées de Caen, ayans fait preparer le chariot que l'on devoit amener icy; le jour de leur départ estant venu, la mere de cét Enfant dît à son mary,

Monsieur je m'en vay l'emmener avec moy, peut-estre que celle qui luy a fait misericorde en partie, achévera de le guerir, et le fera parler. A quoy son mary répondit, ou vous estes folle, ou vous vous mocquez; vous luy donnerez peut-estre une langue, ou vous ferez parler celuy qui n'a point de langue? Ie ne suis pas folle, dît-elle, ni ne me mocques pas; ce ne sera pas moy; mais la Mere de Dieu, qui l'a fait entendre, luy donnera une langue; je n'en doute nullement, j'en suis presque asseurée, parceque tout est possible à Dieu. Elle venoit animée de cette foy avec tout le peuple, et tiroit le char avec son fils comme les autres. Preparez-vous à entendre des merveilles. Le char étant presque

arrivé à Vimont, qui est le milieu du chemin de Caen icy, il commença de se faire dans la bouche de l'Enfant, comme une création nouvelle de langue, qui sembloit sortir de son gosier, non pas toute à la fois, mais peu à peu, afin de rendre le Miracle plus glorieux, et faire connoître davantage la puissance et la bonté de Dieu. Quant aux actions de graces, et aux loüanges qu'ils offrirent à l'Autheur de ce nouveau prodige, et à l'abondance des larmes que la joye leur fit répandre, j'aime-mieux vous les laisser à penser, que d'entreprendre de les exprimer. Ie diray seulement qu'ils passerent la nuit dans une Eglise de la bienheureuse Mere de Dieu en chantant de saints Airs et des Cantiques à

sa loüange. Cependant la langue croissoit et achevoit de se former, quoyque l'enfant ne pûst encore parler. Le jour suivant, qui estoit le Samedy, ces troupes fidelles recommencerent à marcher pour arriver icy : elles ne trouvent rien de difficile en chemin, et les lieux les plus âpres leur semblent unis; telle est l'ardeur de leur Foy, et la grandeur de leur allegresse. Vne foule de peuple, qui avoit peut-estre entendu le bruit de ce qui c'estoit passé, vint au devant d'une compagnie si noble et si glorieuse, et tout le monde accourt des champs et des Villages, pour voir la merveille que l'on leur avoit raportée. On les reçoit tous avec un extrême contentement : puis se joignans à ceux

qui traînoient le char, ils combattent pour partager avec eux l'honneur de ce travail, avec une émulation digne de leur ardeur. Enfin, le char estant arriué et mis deuant la porte de notre Eglise, on éleve dessus, suivant la coûtume les malades et les languissans qui s'y recontrent, on met avec eux le muet, qui avoit alors la langue entierement formée : on prepare des flambeaux à l'entour, on allume des cierges, et toute la nuit se passe en prieres, l'Eglise et ses portiques estant remplie d'un si grand nombre de personnes, qu'à peine le lieu les pouvoit-il contenir. Cependant le muet se tenant debout sur le char, commença de lever les yeux vers la pointe de la grande Tour, et à pousser du pied une

fille affligée de Paralisie qui estoit couchée prés de luy. La douleur qu'elle en ressentit, la fit plusieurs fois crier, sans que celuy qui la blessoit parust touché de ses cris. Le Prestre qui avoit la conduite du char, accourut à la voix de la fille, et reprît avec des parolles aigres, ce garçon qui sans écouter cette réprimande, demeuroit toûjours immobile, tenant les yeux fixes et arrestez sur cette Tour. De quoy le Prestre s'offençant, pourquoy, luy dît-il, regardez-vous ainsi en haut comme un insensé, sans considerer ce que l'on vous dit? Mais l'Enfant, à qui le ciel avoit entierement delié la langue, ne voyez-vous pas, dit-il, la sainte Vierge en ce lieu-là? Et où? répondit le Clerc

étonné de ce qu'il disoit. Là certainement, repliqua celuy qui avoit esté muet, dans cette ouverture de la Tour; ne la voyez vous pas debout avec un petit Enfant sous sa robe, la montrant comme au doigt. Mais celuy là seul eut le bonheur de la voir, qui en avoit seul ressenty la puissance. Il la vit debout, parcequ'elle venoit à son secours; il la vit avec un Enfant, avec le Verbe enfant, le Verbe fait chair : parceque celuy qui la voyoit, estoit enfant, et que l'Enfant qu'il voyoit, formoit des parolles dans la bouche d'un autre enfant, qui n'avoit jamais parlé. Vne foule prodigieuse de personnes s'amasse au bruit de ce prodige, on n'entend que des cris de joye,

de benediction et d'actions de graces, que l'on offre à Dieu dans son Temple. On porte à l'Autel cét Enfant cy-devant muet, qui parle et qui offre à Dieu des loüanges, comme les premices de sa voix. Et la multitude de ceux qui l'environnent est si grande, qu'ils s'étouffent presque les uns les autres. Tous veulent voir sa langue et entendre sa voix, et ils ne sçauent lequel admirer davantage, ou sa langue ou sa parole. Car il saluë tous ceux qui se presentent, *du nom de sa Liberatrice*, et forme sans peine des discours qu'il n'avoit apris d'aucun homme. Mais celle qui l'avoit amené, qui l'avoit nourri et qui l'aimoit uniquement, craignant qu'il ne fust blessé dans la foule, l'enleva prudemment

des mains de ceux qui le tenoient : et nous suplia avant toutes choses, de luy donner la Communion sainte. Ce qui estant fait selon son desir, on exposa de nouveau l'Enfant au peuple qui ne pouvoit se satisfaire de le voir et de l'entendre, tant il estòit surpris de la grandeur de ce Miracle. Tous le consideroient comme un homme nouveau que Dieu leur avoit donné et s'étonnoient en le voyant, comme s'il fust descendu du Ciel. Ils le supplioient d'ouurir encore sa bouche, et de leur montrer sa langue, ou plûtost de ne la leur jamais cacher. Mais leur devotion s'augmentant toûjours, ils ne leur suffit plus de le regarder et de le baiser avec quelque sorte de veneration, comme un Don sin-

gulier qu'ils auoient reçeu du Seigneur ; ny de voir et d'entendre parler l'Enfant. Ils le prennent sur leurs épaules les uns aprés les autres, et le portent ainsi avec beaucoup d'édification par toute l'Eglise et par les Cloistres du Monastere; chacun d'eux s'estimant avoir reçeu quelque faveur du Ciel , pour l'avoir seulement touché. Et cette même nuit-là, Iesus-Christ voulant honorer sa Mere, fit tant d'autres merveilles sur les chars qui estoient à l'entour de l'Eglise, et plus encore dans l'Eglise même, qu'il est presque impossible de les raconter. Mais j'ay raporté plus au long et avec les circonstances, la guerison miraculeuse de ce muet, non seulement parceque c'est une chose admirable,

que de faire parler un muet; mais aussi parcequ'il est beaucoup plus merveilleux et glorieux, de faire et donner une langue à celuy qui n'en a point. Or pour reprendre mon discours, au même temps qu'il commença de parler, une femme courbée fut redressée devant l'Autel en presence de tout le peuple, par la puissance du Seigneur. Le Vendredy suivant, la main seche d'un certain homme fut guerie. Et un autre homme courbé, fut redressé à la porte de notre Eglise.

En ce jour-là même, nos femmes devotes qui servoient aux malades, transportées de zele et de l'ardeur de leur Foy, porterent prés l'Autel une Femme percluë de tous ses membres; et elles luy obtinrent aus-

sitost de leur chere Maîtresse la santé qu'elles luy demandoient.

Au même jour, que nos maneuures amenoient pour la première fois de la forest le Char nouveau qu'ils avoient fait, et dont nous avons parlé cy-dessus, chargé de bois et d'autres matereaux; lorsqu'ils furent arrivez au lieu nommé de S. Leonard, Iesus-Christ flechi par les prières de sa sainte Mere, redressa un certain homme courbé depuis longtemps, que l'on avait mis sur le char, et luy donna une telle santé, qu'il commença à cette heure-là mesme non-seulement de tirer le char avec les autres, mais de devancer quelques-uns des nôtres en courant, avec une legereté et une vitesse incroyable. Robert, Seigneur de ce

lieu-là, ayant vu ce miracle avec sa femme, de qui l'on peut dire que c'estoit une des meilleures du sexe (car ils étoient tous deux presens et tiroient le char comme les autres) furent touchez d'un si grand sentiment d'honneur et de veneration pour la Mere du Seigneur, qu'ils voüerent au même instant de faire un char et de nous l'amener : ce qu'ils ont fidelement accomply.

Les nôtres cependant remplis d'une joye nouvelle, s'approchoient de nous en loüant la magnificence du Sauveur du monde et de sa sainte Mere, dont ils avoient ressenty la presence et le secours, par les graces signalées qu'ils en avoient reçeuës. Ils s'arresterent pour se reposer durant la nuit qui precedoit

le Samedy, au village de Trun, où ils furent reçûs avec joye du Curé et de tout le peuple. Et comme on les conduisoit le jour suivant à leur départ, la pieuse Mere du Seigneur redressa, en presence de tous, une Femme de Tournay, qui estoit courbée depuis plusieurs années. Elle se joignit aussitost aux autres et tira le char avec eux, ce qui redoubla leur joye, et leur fut un sujet nouveau de chanter des loüanges, et de rendre des actions de graces à Dieu, qui leur paroissoit se complaire dans l'ouurage qu'ils avoient entrepris pour sa gloire. Ceux qui estoient alors dans les champs et dans les villages ayans entendu parler de ce Miracle, vinrent au devant d'eux, et les conduisirent avec beau-

coup de joye; parcequ'ils reconnoissoient que Dieu estoit avec eux. Cependant le nombre de ceux qui arrivoient de toutes parts, et qui estoit déjà tres-grand, s'augmentoit toûjours davantage par tous les lieux où ils passoient, jusqu'à ce qu'ils arrivassent au Monastere. Et lorsqu'ils en furent tous prés, le char se trouva remply d'une telle multitude de debiles, d'infirmes et de languissans, que l'on fut contraint de jeter en bas une partie des matereaux pour les soûlager. Et comme ceux qui se trouverent presens et ceux qui arrivoient, recevoient ces matereaux entre leurs mains et les portoient sur leurs épaules, un Enfant entre les autres qui avoit une main seche s'approche, chose admirable, et se

baissant prît quelques uns de ces matereaux de la main qui avoit esté seche, et les porta devant tous. Ceux qui estoient presens, furent transportez de joye en voyant ce Miracle, et en donnerent gloire à Dieu. Ceux qui traînoient le char furent reçeus de nos Religieux et du peuple avec beaucoup d'honneur, tant pour l'estime qu'ils faisoient du travail qu'ils avoient entrepris, que pour les merveilles que le Ciel avoit faites au milieu d'eux Car entre les trois Miracles dont jay parlé, deux autres malades furent deliurez de leurs infirmitez, et offerts ensuite à l'Autel de la Mere de Dieu.

Or la nuit suivante, qui estoit celle du Samedy au Dimanche, cette

tres-pieuse Mere, par un effet de sa tres grande bonté, redressa un Enfant courbé; elle rendit l'oüye a une femme nommée Mathilde, du bourg de Mesidon; elle redressa aussi une autre femme courbée qui s'appeloit Alberde, du village de Poucy : Et guerit devant tous Emma du village de Guernetot, qui estoit affligée de Paralizie en la moitié de son corps.

Dans ce même lieu, un Enfant aveugle depuis cinq ans reçeut la veüe; une certaine Gifla du Montpinçon merita la même grace que cet enfant; deux autres femmes qui étoient assez connuës, aussi bien que le lieu de leur naissance, et une autre qui avoit perdu l'œil, reçeurent le bien qu'elles avoient de-

mandé à cette picuse Mere, et s'en retournerent en leurs maisons avec une parfaite santé. Vn certain Roland de la Ville de Caen qui estoit sourd, reçeut l'oüye.

C'cst ainsi que la bien-heureuse Mere de Dieu rendoit sa maison illustre par des actions miraculeuses; ce sont les moyens admirables qu'elle employoit pour faire connoître la gloire de son Fils et la sienne à tous ceux qui venoient implorer sa clemence. C'est la maniere extraordinaire dont elle invitoit, ou pour mieux dire, obligeoit les peuples à venir de toutes parts, pour l'honorer dans son temple saint; ce sont enfin les artifices innocens, dont usoit cette trés pieuse Mediatrice des pecheurs, pour guerir non seulement

les corps, mais aussi les ames de ceux qui se refugioient vers Elle. Car leurs exercices les plus ordinaires estoient d'ouurir leurs cœurs et leurs consciences à un Prêtre, et de confesser les pechez les plus cachés et les plus honteux, que l'on ne peut ny nommer ny entendre sans horreur. Chacun d'eux apprehendoit non seulement pour luy-même, mais encore pour tous les autres, et craignoit que l'énormité de ses crimes n'arrêtast le cours de la Bonté divine, et ne rendit la priere de tous ces miserables inutile. Que si les Prêtres s'apercevoient que le Ciel differast pour quelque peu de temps la guerison des malades, ils recouroient aussitost au remede si salutaire de la Confession,

et se dépoüillans nuds à la vuë de tous, ils s'efforçoient de l'obtenir de Dieu par l'effusion de leur sang. Tant il est urai qu'ils n'estimoient rien de sale, ny de honteux, que le seul peché. Car lorsqu'ils venoient icy avec les peuples qui estoient commis à leur soin, ils portoient en la main des verges et des cordes, pour châtier premierement sur eux-mesmes, et sur leurs sujets ensuite, les pechez qui peut-estre se seroient opposez aux effusions de la divine bonté. Tous les Fidelles avoient aussi les mains garnies de ronces et d'épines, et se rendans les boureaux les uns des autres, ils estimoient ceux là les plus impitoyables, qui frapoient avec moins de vigueur. Vous eussiez veu le sang couler des

playes profondes que s'estoient faites non seulement les hommes, mais encore les femmes. Les uns et les autres s'exposoient par tous les endroits de l'Eglise à la rigueur des verges et autres instrumens de Penitence; supplians avec larmes et gemissemens ceux qui les frapoient, de les traiter sans misericorde. Car en voyant tant de prodiges, la crainte et l'amour de Dieu leur faisoient concevoir et enfanter tout ensemble des désirs accompagnés d'œuures et d'actions saintes; et détruisans leur corps sur la terre, ils procuroient efficacement le salut de leur ame.

Personne ne doit s'étonner, si laissant le recit des Miracles, nous nous soyons un peu trop peut-estre

arrêtez à raporter ces actions de pieté et de Penitence, qui sont d'autant plus grandes et plus glorieuses, qu'elles sont spirituelles. Les Miracles deliurent les corps de leurs infirmités : mais ces actions saintes guerissent les maladies et les playes profondes des ames. Les Miracles rendent la santé à des corps qui doivent mourir; la Pieté et la Penitence rendent la vigueur et la force à des ames qui vivent d'une vie, sur qui le temps, ny la mort n'ont point d'empire.

Iusques ici, nous avons raporté selon leur ordre, la plus part des choses qui se sont passées; mais quant aux Miracles qui suivent, le nombre en est si prodigieux, qu'il m'est impossible de me les remettre

tous en la memoire; et encore plus de les exprimer par mes paroles. Ie ne feray que raporter avec sincerité et avec le secours du Ciel, ceux qui paroissent les plus remarquables, et qui se sont faits sur des personnes qui vivent encore parmy nous, ou qui demeurent dans notre voisinage et que nous connoissons; parcequ'ils sont si clairs et si sensibles, qu'il ne reste aucun lieu d'en douter.

Une grande foule de troupes fidelles estant venuë le Samedy, pour passer la nuit, selon la coûtume, en loüant Dieu; il arriva de hasard, que deux Freres enfants qui estoient nez muets, se trouvoient sur un chariot qui estoit chargé de verges: et la mere qui les avoit enfantez

muets estant éloignée d'eux, pour aller voir les Miracles qui se faisoient presque à tous momens dans l'Eglise, la langue de l'un estant déliée par une main divine; mon Frere, dit-il, où est notre mere? à quoy l'autre, qui avoit reçeu à la même heure une grace pareille; mon Frere, dit-il, je ne sçay où ell'-est, ny ou ell'-est allée. I'ay grand desir de la voir, adjoûta le premier; où irons-nous la chercher? Ceux qui estoient presens les ayans entendu parler, éleverent leurs voix avec de grands cris jusqu'au Ciel, et accourans en foule vers les Enfans, ils les tirerent du char et les porterent avec un extrême contentement devant l'Autel de la bien-heureuse Mere du Seigneur, luy attribuans,

aprés son Fils, l'honneur de ce Miracle, et le glorifians en elle. Or celle qui les avoit enfantez estant survenuë, et voyant parler ceux qu'elle avoit depuis quelque moment laissés muets ; il n'est pas facile d'exprimer quel fut l'excez de sa consolation et de sa joye, quelles larmes elle répandit, ny quelles loüanges et quelles actions de graces elle rendit à cette Mere tres-pieuse, dont elle avoit reçeu ce bien-fait. Tout le monde cependant arrive de toutes parts, pour voir et entendre ces muets ; on loüe en eux avec beaucoup d'affection la magnificence du Sauveur et de sa bien-heureuse Mere. Ce prodige paroist d'autant plus admirable, qu'il s'est fait en des Enfants ; et publie hautement,

que la mere qui avoit esté mal-heureuse en son enfantement, estoit devenue heureuse par ce grand Miracle fait en faveur de ses Enfans. Elle cependant toute transportée de joye, ne sçait quelle posture tenir, tantost elle se jette par terre sur son visage, tantost elle se releve, elle baise ses enfans, elle pleure sur eux, et fait les autres choses qui peuvent marquer sa satisfaction et son allegresse. Cette Femme estoit du Mesnil-Mauger, et le Miracle que le Ciel a fait en sa faveur, n'est pas moins connu que son pays, et n'a pas besoin d'autre témoignage que de son évidence; quoyqu'il ait autant de témoins, qu'il y a de personnes dans ce village, qui est des plus peuplés.

Guillaume, Comte de *Pontieux*, arriva en cette même nuit là, et tous les Gentils-hommes de la Province avec luy; et s'estans joints aux Bourgeois d'Argentan qui nous amenoient leur char, ils le traînoient avec eux les pieds nuds et couverts d'un habit fort simple, qui estoit une marque sensible de l'humilité de leurs cœurs. Aussitost qu'ils furent entrez dans le Bourg, et avant même qu'ils arrivassent au Monastere, il se fit plusieurs Miracles considerables sur les malades qui estoient sur ce char. Ce qui les ayant remplis de joye et d'étonnement tout ensemble, vous les eussiez vûs se prosterner de tout le corps, sans craindre de se souiller dans la bouë, et baiser la terre qu'ils estimoient sainte; puisque

Dieu l'avoit renduë si illustre par les prodiges qu'il y avoit faits à la gloire de son Nom, et de celuy de sa sainte Mere.

En cette même nuit-là, les Enfans d'Ecajeul arriverent en grand nombre avec leur chariot, sur lequel il y avoit cinq personnes malades, avec des presens et des dons, que la pieuse Mere du Seigneur témoigna assés clairement luy estre agreables, et de bonne odeur, par la misericorde qu'elle fit à ces malades; qui d'ailleurs luy estoient recommandez par des Enfans, et offerts par des mains pures et innocentes. Quatre d'entreux, furent gueris à cette heure-là même. Et comme elle differoit la guerison du cinquieme, tous ces Enfants quittent aussitost leurs

habits à la porte de l'Eglise; ils se jettent tous nuds sur la terre, ils se traînoient en cet état vers l'Autel (spectacle certe digne de compassion) et l'abondance des larmes qu'ils répandent, contraint tous ceux qui sont presens, de pleurer avec eux. Enfin aprés quantité de soûpirs et de gemissemens, aprés de grands cris et de longues prieres, se tournans vers l'image de la Mere de Dieu qui estoit sur l'Autel, ils commencerent de disputer avec elle, comme avec une personne vivante, et de la quereller d'un ton haut et élevé, de la maniere dont on reprend sa servante, ou son serviteur; parce qu'elle avoit differé de leur accorder la grace qu'ils luy avoient demandée: pour quoy disent-ils, Madame, ne

daignez-vous pas écouter les prieres de vos petits serviteurs? D'où vient que vous ne compatissez pas, selon votre coûtume, à des miserables qui se presentent à vous avec un cœur contrit et un corps affligé? Nous voila tous nuds devant vous, nous gemissons, nous pleurons, nous sommes battus de verges et de cordes, et vous nous méprisez. Pourquoy ne considerez-vous pas cet âge si tendre? Pourquoy n'avez-vous point d'égard à la dévotion de vos petits innocens, et à leur humble servitude? Hé! où est donc cette misericorde, cette pieté, cette douceur, cette clemence que vous avez fait cy-devant paroistre? Vous avez déjà rendu la santé à quatre malades; pour quel sujet, Madame,

avez-vous differé la guerison du cinquiéme, qui est si facile? Si nos pechez en sont la cause, nous vous promettons de nous convertir, et faisons vœu devant vous, de ne jamais dérober, ny pommes, ny legumes dans les jardins, ny des épics dans les champs. Durant qu'ils parloient de la sorte, on ne leur pardonnoit pas; et encore qu'ils fussent battus de verges avec beaucoup de rigueur, ils supplioient neantmois ceux qui leurs rendoient ce devoir, de ne les épargner nullement. Ils se traînoient ainsi sous cette gresle de coups vers l'Autel des SS. Innocens, et leurs repetoient, en criant les mêmes paroles, comme s'ils eussent esté presens : ajoutans

qu'ils les supplioient de ne pas détourner leurs yeux de dessus eux, et de ne pas mépriser des Enfans du même âge qu'eux. Ils s'en retournoient ensuite en cet état prés du grand-Autel, couchez par terre, ils repetoient encore ce qu'ils avoient déjà dit, avec des rugissemens et des cris qui ne se peuvent exprimer.

Et pour ne pas suspendre votre esprit davantage, la Mere de misericorde enfin se laissa vaincre aux demandes de tant d'enfans qui s'affligeoient devant Elle, et fut touchée d'une priere si remplie d'affection et de charité. Car que pourroit refuser cette Mere si miséricordieuse à ceux qui prient et qui se repentent de la sorte? Mais que n'accordera-t'-

elle pas plûtost à ceux qui pleurent, qui crient et qui s'affligent comme ces Enfans? Cestoit certe (s'il est permis de parler ainsi) user de violence, que d'agir et d'extorquer ainsi ce qu'ils desiroient ; mais aussi, que ne pouvoient-ils pas extorquer, en priant et pleurant, comme ils ont prié, et comme ils ont pleuré?

C'est ici, que finit par un sens imparfait, le Manuscrit qui raporte ces Miracles ; mais qui ne laisse pourtant pas une petite idée de la puissante protection de la sainte Vierge, de ceux qui l'invoquoient dans ce saint Lieu avec tant de dévotion : puisque l'Autheur après avoir raporté plus de soixante Miracles, dont il assûre que les témoins oculaires vivoient encore

de son temps, aussi bien que les personnes, en faveur desquelles ils avoient esté faits, proteste devant que de s'engager au recit des derniers, qu'ils sont en aussi grand nombre, que la mémoire ne peut pas les luy fidelement representer, non plus que sa plume en écrire une histoire assez ample.

On peut juger de là, qu'elle est la perte qu'on a faite, dans celle du reste de cette Histoire; mais on ne laisse pas de croire avec bien du fondement sur les anciens tiltres de cette Abbaye, que la persévérance des Chrétiens à y reverer la sainte Vierge, y attira aussi la continuation de ses assistances.

Que si l'on en peut croire les an-

ciennes peintures, on en voit encor une de l'année 1530 qui peut servir de preuve assés authentique de cette verité ; puisque, malgré l'impiété des Calvinistes qui ont malicieusement effacé et raclé la plus grande partie des lettres des anciens vers, qui dé-crivent l'Histoire d'un Miracle dé-peint à fresque, dans la Chapelle de Notre-Dame du côté de l'Evangile ; comme ils avoient avec la même im-piété gâté le visage de l'Image de la sainte Vierge ; il en reste pourtant encor assés, pour nous aprendre, que le 29 de Septembre de l'an 1460, une Femme possédée du Dia-ble, s'étant par désespoir penduë et étranglée aux grilles d'une fenestre de son logis, fut miraculeusement

ressuscitée et deliurée, par l'intercession de la Mere de Dieu, à laquelle, comme on voit dans cet ancien Tableau, elle fut présentée par les Religieux de cette Abbaye.

Il est sans doute, que dans la suite des temps, ces Miracles ont toûjours continué, et si on ne les a pas tous écrits, c'est que le nombre en estoit si grand, et les merveilles si ordinaires, qu'on n'y faisoit quasi plus de reflexion. On pourroit même produire beaucoup de témoins oculaires et vivans, des faveurs que la sainte Vierge fait tous les jours à ceux qui l'invoquent pour la guérison des moniaques et des insensez, comme elle faisoit autre-fois pour la déliurance des possedez ; aprés qu'on a

solemnellement fait pour eux les prieres marquées dans l'ancien Rituel de cette Abbaye, qui sont à peu prés les mêmes que celles dont on se sert dans l'Abbaye de S. Euroult pour le même effet , aprés un examen fort exat et une approbation authentique des Docteurs de Sorbone. Et l'on a sujet d'espérer, que cette grande Protectrice de ses véritables devots, ne manquera pas de continuer son assistance sur ceux qui l'honorent en ce saint Lieu qu'elle a autrefois si tendrement aimé, et où elle a esté de tous temps reverée, sous le titre spécial de Notre-Dame de l'Epinay, que la plus part de nos anciennes Chartres luy donnent. On fonde ces espérances sur la devotion

qui commence à revivre, et qui s'augmente tous les jours à veüe d'œil, depuis que le zèle de quelques uns de Messieurs les anciens Religieux les a fait liberalement contribuer aux frais qu'on a faits pour remettre la Chapelle de leur bonne Mere dans un état plus propre à donner de la veneration aux peuples qui en ont déjà ressenti des assistances extraordinares. Dieu vueille, que dans nos jours on voye heureusement mourir dans le cœur des fideles cette défiance des bontez de Dieu, qui ne vient que d'un orgueil secret qui met le plus ordinaire obstacle aux effets de sa puissance; et qu'au lieu d'elle, on y voye ressusciter cette confiance animée d'une foy et d'une simplicité semblable à celle qui

a mérité d'estre recompensée de Dieu dés ce monde. par les intercessions de la très-sainte Vierge, d'un si grand nombre de Miracles.





PRIVILEGE.

NOVS Frere BERNARD-AVDEBERT, humble Superieur general de la Congregation de S. Maur, Ordre de S. Benoist, avons permis à Poisson le Ieune, Libraire en la Ville et Vniversité de Caen, d'imprimer, ou faire imprimer par quel bon luy semblera, un Liure intitulé : *Histoire des Miracles qui se sont faits par l'entremise de la Vierge, etc.* Et deffenses sont faites a toutes sortes de personnes, de quelle qualité qu'ils soient, de l'imprimer suivant le Privilege du Roy qui nous a esté donné, le 20 de Féurier 1660. Fait à Paris en l'Abbaye de S. Germain des Prez, le 17 Feurier 1671.

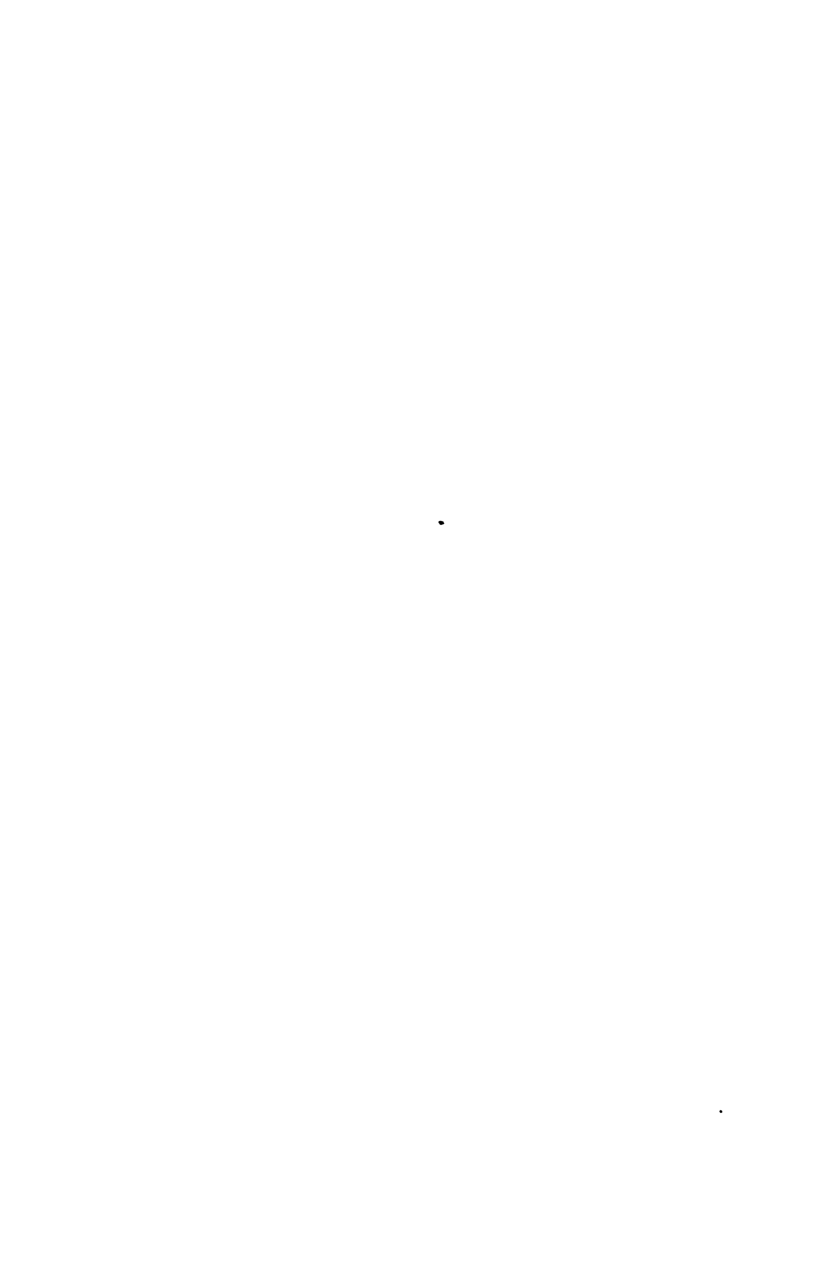
Signé,

BERNARD AVDEBERT.

APPROBATION.

MOY sous-signé, F. Hyacinte Chaluet, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, Docteur en Theologie et Professeur Royal dans la Faculté de l'Vniversité de Caen, certifie avoir leu le Liure intitulé : ***Miracles qui se sont faits dans l'Eglise de Notre-Dame de S. Pierre-sur-Dives***, dans lequel je n'ay rien trouvé, qui ne soit conforme aux veritez de la Foy Catholique et aux bonnes mœurs. Fait ce trente-ieme Septembre, 1670.

F. HHYACINTE CHALUET.






CHARTES.

APPROBATION.

I'AY leu ce present Liure intitulé : *Miracles qui se sont faits par l'enmise de la sainte Vierge dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Pierre-sur-Dives*, dans lequel je n'ay rien trouvé, qui ne soit conforme aux Veritez de la Foy Catholique et aux bonnes mœurs. Fait le sixieme jour d'Aoust, 1670.

R. VEREL.

CHARTE

DE HENRI Ier, ROI D'ANGLETERRE,

EN FAVEUR DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE,

Vers 1108[1].

Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, à tous ses fidèles sujets, salut. Vous saurez que l'abbaye de Sainte-Marie de Saint-Pierre-sur-

[1] Nous avons traduit ces chartes le plus littéralement qu'il nous a été possible, afin de leur conserver leur caractère; mais nous avons rencontré sur notre route de grandes difficultés. Les noms de lieux employés dans les chartes originales ont été très souvent écrites, par les copistes, de plusieurs manières différentes, complètement défigurés même; il devient alors fort

Dive et tout ce qui lui appartient est dans ma main et sous ma protection, libre de toutes redevances comme mon propre domaine; à cause de cela, j'accorde et je confirme à cette abbaye, pour en jouir à toujours, librement et paisiblement, tout ce que la comtesse Lesceline, épouse du comte Guillaume, frère de Richard II, duc de Normandie, et mon prédécesseur ont arrêté et donné pour construire cette même

---

difficile d'en retrouver l'équivalent en français. Nous espérons cependant avoir à peu près réussi; nous avons soumis notre travail à MM. de Beaurepaire et Auguste Leprevost, les meilleurs guides que l'on puisse consulter en pareille matière, et s'ils n'ont pu lever complètement nos doutes, c'est que, probablement, les lieux désignés ne sont que de simples hameaux, ou même des fermes qu'il est impossible de reconnaître avec des données aussi peu précises que celles d'une charte. Nous remercions hautement nos savants auxiliaires des renseignements précieux qu'ils ont bien voulu nous transmettre.

abbaye : c'est à savoir le bourg et la ville appelés Saint-Pierre-sur-Dive, avec toutes leurs dépendances et revenus et toute la centénie[1] qui touche à la ville, tout ce qui se trouve au-dessous, c'est-à-dire depuis la rivière de Dive jusqu'à une autre rivière appelée Vie[2], tel que églises, dîmes, bois et plaines, moulins et prairies, hommes[3],

---

[1] Centanarium ou Centena. Partie d'un comté ou d'un pays régi par des juges d'un rang inférieur appelés centeniers, et qui obéissaient aux ordres du comte. Elle tirait son nom des cent familles dont elle se composait.

[2] Vicia. Il y a dans la charte originale Vieia, mot qui explique beaucoup mieux le nom actuel. C'est de cette rivière que tire son nom la ville de Vimoutier : moutier sur la vie.

[3] Homines. Il ne faut pas croire, avec quelques historiens, qu'au moyen-âge ce mot fut le synonyme de serfs ; il le serait plutôt de vassaux, ceux qui, suivant Ducange, devaient foi et service, soit pour la guerre, soit pour les plaids, ou tout autre motif, aux seigneurs dont ils te-

revenus, services[1], et toutes autres choses en outre du territoire. Je confirme à cette même abbaye tout ce que la comtesse Lesceline a possédé à Saint-Aubin-sur-Algot[2]; c'est à savoir l'église, les dîmes, les fermes, les moulins, domaines, hommes, leurs redevances, droits d'ayde[3] et tout

---

naient des bénéfices ou des fiefs, et leur étaient attachés par des liens de reconnaissance et de fidélité. Les donations et ventes que l'on voit figurer dans les chartes n'entraînaient pas la perte de la liberté individuelle; elles ne se rapportaient pas aux personnes, mais seulement aux tenures, et aux droits ou redevances attachés à ces tenures. (*V.* Léopold Delisle, *Études sur l'Agriculture Normande au moyen-âge.*)

[1] Servitia. Toutes espèces de redevances que le vassal devait, à cause du fief ou de la tenure qu'il occupait. Lorsque ce mot signifie service militaire, c'est qu'alors le vassal était obligé de suivre son seigneur à la guerre.

[2] Sanctum Albinum super Alego.

[3] Auxilium. Droit d'ayde que devait le tenant ou vassal à son seigneur, pour une nécessité quelconque.

ce qu'elle a possédé à Thiéville [1]; les églises de Sainte-Marie et Saint-Martin de Donville [2], avec toutes les dîmes, terres et possessions qu'avait ladite comtesse dans ce domaine, ainsi que les hommes, leurs redevances et aydes ; les églises de Neuvi [3], de Fresnai [4], avec toutes les dîmes de ces paroisses, le domaine et les hommes de la comtesse, et soixante acres de terre sur le territoire de Bazoches [5], avec la dîme des moulins de cette propriété et une maison

---

[1] Apud Teuvillam.

[2] De Donvilla.

[3] De Novio.

[4] De Fresneio.

[5] Bazelchiarum. Ce nom, suivant M. A. Leprevost, doit venir de Basilica, mot qui, au moyen-âge, était généralement employé pour désigner une église de campagne, et non pas, comme dans l'antiquité, ou encore de nos jours, un monument de premier ordre. Il est ici question de Bazoches au Houlme, arrondissement d'Argentan (Orne).

au Tréport[1], ainsi que la terre de Linceon[2], la terre et les hommes qu'elle a possédés auprès de Quevilli[3], avec deux traits de filet dans la Seine[4]. Je confirme encore tous les aleux[5] que Néel de Vieux-Pont[6] a

---

[1] In ulteriore porto. Arrondissement d'Eu (Seine-Inférieure).

[2] Localité inconnue; peut-être Lingeons que nous avons vu cité dans une charte.

[3] Apud Curulmum. La même paroisse qui, dans la seconde charte, est appelée *Currulinum*. Ce mot veut dire *Couronne*, et, cependant, les auteurs du *Gallia Christiana* ont traduit en marge par Quervilly. Peut-être était-ce une enclave dans le Petit-Quevilly, mais dépendant de la paroisse de Couronne.

[4] Cum duobus tractibus in sequanâ. Droit de donner dans la Seine deux coups de filet; probablement de cette espèce de traîneau appelé par les pêcheurs *une Seine*.

[5] Alodium. Aleu, franc aleu; terre donnée en héritage, en propriété, tandis que, par beneficium, elle n'était donnée qu'à vie, en usufruit.

[6] Nigellus de veteri ponte.

tenus de ladite comtesse, depuis la rivière de Dive jusqu'à celle de Vie, lesquels aleux ont été occupés par Roger de Breteville, Ansfrède surnommé Frestel, et Foulques de Castillon[1]. Je cède encore la terre que la dite comtesse possédait à Ourville[2] et au Mesnil-Geruceum[3], avec les terres que Richard de Courci[4] tenait de la dite comtesse à Macel[5], à Jort, aux Ponts[6], à Bié-

[1] De Castellione.

[2] Apud Urvillum. Probablement la même paroisse que Ulvilla, et alors Ouville la-Bientournée.

[3] Menil Geruceum. Nom qui nous est inconnu et sur lequel nous ne pouvons que faire des conjectures ; peut-être Mesnil Glaise, Mesnil Grasse ?

[4] De Curceio.

[5] Hameau principal de Jort.

[6] In pontibus. C'est la paroisse de Pont qui tire son nom de plusieurs ponts jetés sur la Dive, et très souvent cités. Ils étaient un lieu de passage renommé sur le chemin de Caen à Exmes. Nous avons cru devoir, en traduisant exactement, faire connaître l'origine du nom actuel.

(Note communiquée par M. de Beaurepaire.)

ville[1], à Caudecôte[2], à Ammeville[3], à Neuvillète[4], à Reveillon[5], à Cufuel[6], à Fresnai. Je confirme la possession de l'église de Fel[7] avec les terres et les dîmes qui lui appartiennent, libres et exemptes de toutes redevances dues à l'évêque[8]; les hommes habitant le territoire de l'abbaye ne seront pas soumis à l'impôt ou à toute autre coutume[9], partout où ils auront

---

[1] Benevilla.

[2] Caldecotta.

[3] Amovilla.

[4] Novilluna, lisez Novillula.

[5] Revilla.

[6] Cufort. Il y a dans la charte originale Cufol.

[7] Paroisse auprès d'Exmes (Orne). Le mot feld, qui a beaucoup de rapport avec felt que l'on trouve dans le texte, signifie en allemand campagne.

[8] Episcopali consuctudine. Plus loin, nous trouvons *consuetudines seculares*, redevances laïques.

[9] Costumam. Droit.

acheté ou vendu à Exmes[1] ou dans le pays d'Exmes. Je donne encore une maison libre de toute redevance à Exmes et la terre d'un paysan située à Coulandon[2], libre et exempte de toute redevance et service militaire, ainsi que la chapelle Saint-Nicolas de Silli[3] qu'avait donnée mon père, avec les terres labourables qui l'entourent. Toutes ces terres et possessions dépendant de mon propre domaine et de celui de mes ancêtres, ont été et seront libres et franches de charges et bernage[4], de tout impôt et servitudes laïques, à l'exception de celles qui regardent mes expéditions de guerre. J'accorde aussi que toutes les propriétés et tenures[5] religieuses ou laïques que la dite

---

[1] In oximiis.

[2] Terram villani apud Corlandum.

[3] De Silleio.

[4] Bernagio. Bernage se disait de l'entourage d'un roi ou d'un grand seigneur, des gens de sa suite.

[5] Tenentæ. Propriété que l'on tenait d'un autre.

abbaye possède encore ou pourra posséder un jour, soient dans ma main et sous ma protection libres et exemptes de toute servitude ; c'est pourquoi je veux et j'ordonne positivement à tous barons, baillis, vicomtes[1] et à tous mes fidèles sujets, d'avoir soin que la dite abbaye puisse posséder tranquillement et honorifiquement toutes ses propriétés et ses hommes, et de ne pas souffrir que l'abbé ou les moines puissent être troublés par qui que ce soit dans la jouissance des biens sus-mentionnés, non plus que des libertés et des honneurs qui leur appartiennent. Aucun justicier ne pourra contraindre l'abbé à comparaître en dehors du couvent devant tout autre que moi ou qu'un justicier particulier élevé au-dessus des autres et qui occupera une place dans l'exercice de la justice. Que personne n'ose inquiéter, pour quelque

---

[1] Vice comes. Qui tenait la place du comte.

dommage, l'abbaye ou les vassaux de l'abbaye avant d'avoir auparavant porté sa clameur[1] devant l'abbé, et si on ne pouvait devant son tribunal obtenir la justice due au bon droit, c'est alors que notre propre justicier devrait être instruit de cette affaire[2]. Tous les plaids pour contestations entre les vassaux de l'abbé, pour cause d'incendie, meurtre, rapt et pour tous autres crimes et délits qui arrivent ou peuvent

---

[1] Clamore facto. Clameur ou plainte par laquelle on faisait connaître en justice le tort que l'on avait éprouvé, afin d'en avoir droit en cour.

[2] Les plaids étaient des assemblées publiques présidées par les rois, et dans lesquelles tous les ordres de l'état étaient représentés ; on y traitait les affaires les plus importantes du royaume. Les seigneurs feudataires tenaient aussi des plaids auxquels devaient assister leurs vasseaux, à moins qu'ils n'en fussent exemptés par un privilége spécial. Il y avait des causes, telles que le meurtre, l'incendie, le rapt, etc., qui ne pouvaient être jugées que par le roi ou ses propres justiciers.

arriver, seront tenus et entièrement terminés dans l'intérieur de l'abbaye ; j'en excepte seulement les plaids réunis pour mes expéditions ou pour la guerre, si elle venait à être entreprise et les plaids monétaires qui seront jugés à l'abbaye, mais terminés devant la cour de la monnaie. Si un voleur est saisi sur les terres de l'abbaye, il sera livré à l'abbé, et en quelque lieu qu'un des hommes de l'abbaye ait été pris, il sera aussi livré à l'abbé qui en tirera justice et réparation. Si un duel était causé par un motif ou une contestation quelconque, il aura lieu et sera terminé dans l'intérieur de l'abbaye. Partout où il se trouvera un chêne ou un hêtre dans tout le territoire de l'abbaye, il appartiendra à l'abbaye ou aux moines ; mais tout ce qui sera trouvé sur terre ou dans la terre sera ma propriété. L'abbé et les moines auront et possèderont le droit de garenne [1] sur tout leur territoire

---

[1] Warennam. Garenne à toutes bêtes et oiseaux.

et suivant les limites de ce territoire. J'accorde encore, dans tout mon domaine privé, pour l'abbaye et pour ses propres serviteurs, liberté et franchise dans les foires, les marchés et les ports de mer, de tout impôt, droit de passage, de péage sur les ponts, et de toutes les coutumes ou droits de pâturages, dans mes forêts, pour les porcs de l'abbaye, et cela sans pasnage[1]. Si à ce sujet quelqu'un cherchait à troubler ou inquiéter l'abbaye ou ses hommes, il ne recevrait sa grâce qu'en payant dix livres.... de notre monnaie. Tous les marchands qui se rendront aux foires et marchés peuvent compter sur ma sincère protection pour aller et revenir, et si quelqu'un commet au dehors un délit quelconque, l'abbé en tirera justice et réparation, et imposera lui-même l'amende.

---

[1] Sine pasnagio. Pasnage voulait dire permission de faire paître les porcs dans la forêt du seigneur, et de les y laisser manger du gland.

Les moines de la dite abbaye exerceront sans aucune contradiction le libre droit d'élection [1]. J'ai octroyé cette charte pour le salut du roi Guillaume, mon père, de la reine Mathilde, ma mère, et pour le salut de l'ame du dit comte Guillaume, de la comtesse Lesceline, sa femme, et de tous leurs parents, et aussi pour la restitution et la réparation du tort que j'ai causé aux moines en faisant mettre le feu à l'ab-

---

[1] Les concessions si étendues, quelquefois même aussi étonnantes que renferment ces chartes, finirent par porter ombrage à la royauté. Louis IX, si juste toujours, et si généreux pour l'église, fit tous ses efforts pour ravir aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dive le privilége cependant bien légitime de choisir eux-mêmes leur abbé. Il chercha aussi à restreindre beaucoup d'autres droits dont jouissait l'abbaye, et notamment ceux de haute, moyenne et basse justice. Ce qu'il n'avait fait qu'ébaucher, Louis XIII, et, plus encore, Richelieu l'achevèrent en réunissant au pouvoir royal tous les priviléges de la féodalité.

baye et à la ville toute entière. En foi de quoi j'ai signé moi-même à Argentan[1]. Signature de Henri, roi d'Angleterre. Signature de Guillaume, archevêque de Rouen. Signature de Serlon, évêque de Séez. Signature de Robert de Courci. Signature de Foulques d'Aunou[2].

AUTRE CHARTE DU MÊME,

Vers 1124.

Au nom de la sainte et indivisible trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi Henri, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre et duc de Normandie, j'accorde à l'abbaye de Sainte-Marie, située en un lieu appelé Saint-Pierre-sur-Dive, toutes les terres et possessions que la comtesse

[1] Apud Argentomum.

[2] De Alncio. Aunou-le-Faucon.

Lesceline céda et donna, pour construire la dite abbaye, après la mort du comte Guillaume son époux, et avec le consentement de ses fils, Hugues, évêque de Lizieux et les comtes Robert et Guillaume, lesquelles, pour assurer l'indépendance de cette même abbaye, elle plaça sous la protection de mon père, en lui présentant la crosse pastorale[1], et qu'elle remit libres et exemptes de toute soumission, servitude, impôt envers ses enfants, dont elle les avait rachetées au prix de deux cents onces d'or, pour la tranquillité et la sûreté de l'abbaye, le tout sous leurs yeux et avec

[1] Ce passage a rapport au fait suivant, qui se passa le jour où la comtesse d'Eu installait les Bénédictins du Mont-Sainte-Catherine, dans le monastère qu'elle venait de fonder. Après avoir fait signer à ses enfants un acte de renonciation à tous leurs droits sur les biens qu'elle donnait à l'abbaye, Lesceline, en présence d'Henri 1er, roi de France, et d'une cour nombreuse, avait présenté à Guillaume, duc de Normandie, la

leur plein consentement. Je fais cette concession pour le salut de l'ame du roi Guillaume mon père et de la reine Mathilde ma mère, et aussi pour le salut de mon ame et de celles de mes femmes, la reine Mathilde, qui n'existe plus, et Adelize, qui est reine aujourd'hui, de tous mes fils, de mes prédécesseurs, de ceux qui me suivront, de mes parents défunts ou qui existent encore, ou qui existeront, et enfin pour le salut de l'ame du comte Guillaume, de la comtesse Lesceline et de tous leurs parents. D'abord je donne à l'abbaye le bourg et la ville de Saint-Pierre-sur-Dive

---

crosse pastorale (virgam pastoralem) en le priant d'accepter la tutelle de sa fille l'abbaye. Le duc prit la crosse des mains de la pieuse fondatrice, et voulut prouver sa protection et ses bonnes intentions, en nommant sa pupille comtesse; aussi, à partir de ce moment, les abbés portèrent toujours le titre de comte.

V. Guilemeth.

avec toutes leurs dépendances et leurs revenus, toute la centenie qui touche à la ville et tout ce qui est renfermé dans ce territoire, pour en jouir avec la même liberté et les mêmes honneurs que Guillaume et que Lesceline son épouse, c'est-à-dire : libres, exempts, affranchis de toutes obligations et coutumes anciennes, de toute charge, bernage et de toute espèce de redevances, à l'exception de mes droits d'expédition, d'ayde et des plaids monétaires ou de guerre [1], lesquels plaids cependant, s'ils ont lieu dans la cour de l'abbaye, seront tenus comme ils le furent du temps du comte Guillaume ; non-seulement les plaids de ce genre, mais tous les autres, pour toutes contestations entre vassaux, seront tenus en présence de l'abbé, hormis les cas de guerre si on venait à l'entreprendre et les plaids moné-

---

[1] On les appelait plaids de l'épée.

taires qui seront discutés dans l'enceinte de l'abbaye, mais seront terminés devant la cour de la monnaie. Qu'aucun de mes justiciers n'ait la prétention de contraindre l'abbé à tenir ses plaids hors de son monastère, à moins qu'il n'ait é é décidé qu'ils devaient être terminés en ma présence. Que personne encore n'ose se plaindre en justice contre l'abbaye pour quelque dommage avant d'avoir porté sa clameur [1] auprès de l'abbé, et si celui-ci refusait de rendre justice et réparation, alors on réclamerait devant celui de mes justiciers qui, placé au-dessus des autres, est chargé de rendre la justice à ma place. Si quelqu'un est convaincu d'incendie, de rapt, ou d'homicide, l'abbé recevra l'amende toute entière, mais l'individu sera livré à ma justice. Tout ce qui sera trouvé sur terre, de quelque nature que ce soit,

---

[1] Nisi clamore facto.

appartiendra à l'abbé; mais si l'on trouve dans la terre de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb ou tout autre chose qui ait rapport aux monnaies, cela deviendra ma propriété. Les forêts, situées dans le territoire de l'abbaye, lui appartiennent, et partout où il existe un chêne ou bien un hêtre sur ce territoire, il sera la propriété de l'abbé et des moines; nous supprimons les droits qu'auraient pu avoir sur ces objets toute autre personne, quand même ce seraient le comte Guillaume ou la comtesse Lesceline sa femme. Que si un voleur est surpris sur le territoire de l'abbaye, il sera livré à l'abbé; et si un duel s'engage, quelque soit la cause de la contestation, il sera tenu en présence de l'abbé, qui sera chargé de la répression méritée par le délit, ainsi que du temps du duc Guillaume. En dehors du territoire de l'abbaye, je lui accorde tout ce que la comtesse Lesceline a possédé à Donville, à Thiéville et à Saint-Aubin-sur-Algot, et ce qui fut acquis ou

mis à prix[1] aux mêmes endroits, du temps de mon père, en terres, églises, dîmes, ainsi que le moulin de Saint-Aubin, les églises et cimetières de Neuvi et de Fresnai, avec leurs dîmes et la terre de Roger de Beaumais[2], qu'il donna à l'abbaye lorsqu'il prit l'habit de moine; la terre que la dite comtesse posséda à Quevilly, avec deux traits de filet dans la Seine; la terre qu'Osmond Goulafre[3] et Néel de Vieux-Pont tenaient à Boissei[4] de la même comtesse, ainsi que la terre d'Harmonville[5]. Je concède.....
.... dans le domaine de l'abbaye comme

---

[1] Acquisitum vel appreciatum.

[2] De Belmeis. Beaumais-sur-Dive, canton de Coulibeuf.

[3] Osmundus Gulafra. Peut-être Osmond *le Gouliafre*.

[4] In Buxeio. Ce mot peut être la traduction latine de *Buissaie*, ou lieu planté de buis.

[5] Hermonvilla. Localité près Saint-Pierre-sur-Dive.

l'a fait mon père. Toutes ces terres sont libres, exemptes et franches de charges et de bernage. Je donne encore la terre que Richard de Courci reçut de la même comtesse à Macel, à Jort, à Pont, à Boudeville[1], à Caudecôte[2], à Ammeville[3], à Neuvillète, à Reveillon, à Fresnai, à Cufuel[4], et ce qui peut rester encore du fief[5] d'Ammeville[6]. J'accorde encore tous les aleux

---

[1] Bodevilla.

[2] Il y a dans la charte Caldetota; il faut sans doute lire Caldecota, comme dans la première.

[3] Almovilla.

[4] Il y a dans la charte Bufort, sans doute par erreur, aulieu de Cufort, comme dans la première.

[5] Feudum. C'était le droit de jouir pendant sa vie, comme usufruit, de la propriété d'autrui, à condition de le servir fidèlement, lui et ses héritiers, en toute circonstance.

[6] Alomonvillæ. Ce doit être la même localité que nous voyons appelée successivement Amovilla, Almovilla, Olomonvilla; on peut juger,

que reçut Néel de Vieux-Pont, des mains de la même comtesse, depuis la rivière appelée Dive jusqu'à une autre appelée Vie, aleux qu'avait tenus Roger de Breteville et Ansérède surnommé Feltvel[1] et Foulque de Castillon. Je donne encore soixante acres de terre sur le territoire de Breteville qu'Aitard de Nonant vendit à la comtesse et que l'abbé Ainard donna à titre de fief au dit Aitard, au nom de l'abbaye. J'accorde encore la terre et la dîme que Guillaume, fils de Guarin[2] donna à l'abbaye avec la part qu'il possédait dans l'église de Breteville, la terre de Raoul, fils d'Odeline, et celle qu'Osmond Février avait eue à Hiéville[3], la terre qu'avait Aton[4] à Boissei,

---

par cet exemple, de la difficulté que présente souvent l'attribution des nouveaux noms aux anciens.

[1] Lisez Feltrel.

[2] Filius Guarini.

[3] In Huivilla.

[4] Terram Atonis.

celles que Aitard donna à l'abbaye, la terre que Roger Lenoir possédait à Breteville, à Victot [1] et à Castillon, ainsi que la terre que la comtesse possédait à Ouville [2] et au Mesnil-Geruseum; la terre que Gondouin possédait à Quilli [3] et à Breteville, et qu'il donna à l'abbaye, lorsqu'il y prit l'habit de moine, avec le consentement de Godefroy de Tournebu, duquel il la tenait; la terre qu'Hemeric tenait de Renauld de Vieux-Pont et que ce même Renauld donna à l'abbaye, avec l'assentiment de mon père, lorsqu'il se fit moine. Toutes ces terres sont libres et affranchies de charges et de bernage. Je donne encore l'église de Fel, avec les dîmes qui lui appartiennent, libres et franches de toute redevance épiscopale, comme la tenait Etienne, chapelain de mon père, avec la taille des hommes

---

[1] Victum.

[2] Ovilla. Ouville-la-Bien-Tournée..

[3] In Culleio.

de l'abbaye, habitant en cet endroit, n'importe où ils iront acheter ou vendre dans toute la banlieue d'Exmes[1]; ainsi que la terre d'un paysan de Coulandon, c'est-à-dire trente acres de terre libre et franche de toute redevance. J'accorde encore à cette abbaye exemption et franchise des impôts, droits de passage ou de toute autre coutume, et le droit de faire paître ses porcs dans mes forêts sans permission. J'accorde encore tout ce que Foulque du Pin[2] donna et vendit à l'abbaye du temps de mon père, tant pour l'église que pour le sol et dix acres de terre que donna, sur sa dot, la femme de Richard de Quatre-Faverils[3], avec le consentement de Richard de Saint-Léonard son frère. J'accorde encore les églises d'Aunou[4] que donnèrent

---

[1] Per totam leugam Oximarum.

[2] Fulco de Pinu.

[3] De Catefanvill.

[4] De Alnout.

Foulque d'Aunou-le-Vieux[1] et Guillaume de Bonneval[2], l'église du Vieil Urou[3] avec une acre de terre, et l'église de Saint-Nicolas avec les terres et les dîmes qui appartiennent à ces églises, et deux parts de dîme sur les paroisses de Saint-Loyer[4], de Nonantel et de Cordai[5], trois acres de terre à Saint-Loyer, une à Nonantel, une maison exempte d'impôts à Ecouché[6], qui fut donnée par Hugues de Gournai[7] Levieux et ses successeurs, ainsi qu'une autre située à Exmes. J'accorde encore l'église de Fresnai avec son cimetière, la terre et la dîme qui lui appartiennent, et que Richard de Courci a données à l'abbaye

---

[1] Senex.
[2] De Bona-Valle, canton de Vimoutier.
[3] De veteri Eurou.
[4] Sancti Lotharii. Saint-Loyer, près Argentan.
[5] De Cordajo.
[6] Escuseio.
[7] De Gornaco.

du temps de mon père, ainsi que la dîme de Coulibeuf[1]. Je cède encore l'église de Saint-Georges et soixante acres de terre que Gislebert Guernet occupait dans le fief d'Escots[2], la propriété de Roger le prêtre avec l'église de Neuville[3], sa terre et ses dîmes; l'église de Gisai[4] avec ses dîmes et tout ce qui lui appartient, la dîme de l'impôt d'Auquainville[5] et du Bourgtheroulde[6]; l'Aleu, qui était occupé dans le même bourg par Gautier Tirel, libre, exempt d'impôt et de toute redevance ou servitude. J'accorde encore la terre d'un paysan auprès de Louvigni[7] et trois acres de terre auprès de Caen, que donnèrent

---

[1] De Corlibeuf.
[2] De Escoz.
[3] De Novilla.
[4] De Gisaico. Département de l'Eure.
[5] De Archenvilla, lisez Alchenvilla.
[6] Burgo Tuvoldi. Sans doute burgo Turoldi.
[7] Lovigneium.

Hugues de Grentemesnil, sa femme, et Gosselin fils de Richard, avec le consentement de leurs enfants. Je cède encore soixante acres de terre que Guillaume, comte d'Eu [1], donna à l'abbaye dans le territoire de Bazoches, avec la dîme des moulins de ce bourg et une maison située au Tréport, la terre de Linceon que Robert fils d'Alvered de Falaise donna à l'église et la terre que Richard, fils d'Hugolin donna, d'accord avec Robert et Guillaume comtes d'Eu, lorsqu'il se fit moine; ainsi que les aumônes en terre [2] que donnèrent Guillaume de Perci [3] et autres, dans

[1] Algensis et Aucensis sont les adjectifs de Augum ou Aucum, qui désignent le territoire d'Eu. Il ne faut pas les confondre avec *Algiensis*, dérivé d'Augia ou Algia, pays d'Auge.

[2] Il y a dans le texte : Elcemosinas, c'est-à-dire biens donnés aux abbayes ou églises, à charge de faire dire des prières pour l'ame du donateur ou des siens.

[3] De Perseio.

le territoire de Conconville[1] et d'Ouville[2], la dîme de Heurtevent[3] que donna Néel de Ouillie[4]; la dîme des marchés de Saint-Georges et la dîme des moulins d'Ernould de Perci, qui sont à Morteaux[5]. J'accorde encore que l'abbaye ait et exerce le droit de garenne sur tout le territoire et jusqu'aux limites du territoire qui dépend du fief de l'église, depuis la rivière de Dive jusqu'à celle de la Vie, telle que la possédaient le comte Guillaume et la comtesse Lesceline. J'accorde encore à ladite abbaye de tenir, sans être troublée, toutes ses assemblées de justice, partout où elles sont ou pourront être, pourvu que l'argent

---

[1] Cocunvillæ. Hameau de Perci-sur-Dive.

[2] Ulvillœ. Même paroisse que Ovillœ

[3] De Hurtevant. Canton de Livarot.

[4] De Olleio. Probablement Ouillye-le-Vicomte, près Coquainvilliers.

[5] Apud mortuam aquam Nom qui vient sans doute de ce que l'eau à cette place coule très lentement.

des gages[1] soit payé dans les délais établis. Je cède encore la terre que Roger de Guitot donna à cette même abbaye, à Louvagni[2], près Courci, et la dîme de toutes les terres qu'il possédait dans ce domaine, la prairie et les terres que lui avaient données Raoul d'Astein, Gislebert son fils, Guillaume de Cantelou[3] et leurs successeurs, au-delà de la rivière de Vie. Je confirme encore la donation que Robert de Vieux-Pont fit à l'abbaye, avec le consentement et d'après le conseil de mon père, de l'église de Vieux-Pont et de.... acres de terre, lorsqu'il prit l'habit de moine. Je cède encore l'église de Saint-

---

[1] Vademoniorum.

[2] Lovigneio Nous avons traduit, un peu plus haut, ce même mot par Louviguy, près de Caen, il ne peut pas y avoir plus de doute ici, puisqu'il est accompagné de cette désignation : juxta Curseium, près Courcy, c'est bien Louvagny.

[3] De Cantalou.

Léonard de Silli [1] que mon père donna à l'abbaye, avec la terre labourable qui en dépendait, du temps de l'abbé Ainard. Signature d'Henri, roi d'Angleterre. Signature de la reine Adelize. Signature de Godefroi, archevêque de Rouen. Signature de Jean, évêque de Lisieux. Signature de Bernard, évêque de Saint-David [2]. Signature de Honfroi de Bohon [3]. Signature de Robert, comte de Leicestre [4]. Signature de Néel de. . . . . [5]. Signature de Joel de

---

[1] De Silleio. Suivant M. A. Leprevost, le Saint-Léonard de Silli dont il est ici question, ne pourrait être Silli lui-même, mais probablement le bourg Saint-Léonard, appelé aujourd'hui le Bourg, sans autre désignation.

[2] Sancti Davit. C'est encore le nom d'un siége épiscopal d'Angleterre, conservé malgré le déclin de la ville qui est située à la pointe occidentale du pays de Galles (Note de M. de Beaurepaire).

[3] De Bohon.

[4] Rotberti comitis Legestriæ.

[5] Comme on a pu déjà le remarquer, il existe dans cette charte plusieurs lacunes.

Mayenne [1]. Signature de Robert de la Haie[2]. Signature de Roger-le-Vicomte. Signature de Godefroi, fils de Païen[3].

A l'exemple d'Henri Ier, chacun s'empressa, en dotant par de pieuses offrandes l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, de prouver sa fervente dévotion pour la mère du Sauveur. Nous avons relevé, dans le précieux travail publié par M. Léchaudé

---

[1] Juelli de Meduana.

[2] Roberti de Haia. Sans contredit la Haie-du-Puits, dans le Cotentin, appelé dans les chartes: Haia de Puteo.

[3] Pagani. Le nom de Païen est resté attaché à une ancienne famille de Normandie, plusieurs personnages le portaient au XIIe siècle. M. Guizot traduit dabord *Paganus* par Pains (Orderic Vital, lib. X, p. 18), mais il a tort, et il le reconnait lui-même, puisque plus bas (Id. lib. XII, p. 387), il restitue au même baron son nom de Païen (Note de M. de Beaurepaire).

d'Anisy, dans le septième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, toutes les autres donations faites à l'abbaye, et dont les titres existent encore aux archives de Caen. Quelques-unes, par leur originalité ou les noms de lieux et de personnes qu'elles contiennent, ne paraîtront peut-être pas sans intérêt à ceux de nos lecteurs qui auront eu le courage de nous suivre jusqu'à la fin.

1. — Henri d'Ouilli confirme, en 1182, la donation des dîmes de Morières, faite à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, par Robert prêtre et Robert chevalier. Cette charte est signée par Guillaume de Gisai, Gillebert Jumel, Robert Tallebot, Raoul de Pierre, Hanulf de Troarn, Hubert du Tremblai.

2 — Robert Louvel de Morteaux donne, en 1204, à l'abbaye, toute la dîme de son moulin de Morteaux. Cette charte eut pour témoins Richard de Bretteville, Ri-

chard et Robert de Douville, Robert vilain, Robert chevalier, Raoul Constantin.

3. — Maître Guillaume de Wiques remet entre les mains de l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, en 1233, son manoir d'Ailli, dont il lui avait laissé la jouissance jusqu'à sa mort, en échange de la dîme de la paroisse de Morteaux, ainsi que celle du moulin, à charge de quelques redevances; et par un autre acte, de l'an 1238, il abandonne de nouveau cette dîme ainsi que celle de Coulibeuf à la même abbaye, pour reprendre son manoir d'Ailli. et celle-ci lui donne trente livres pour acquitter ses dettes.

4. — Guillaume de Lures (de Lureio), fils de Roger de Lures, de Teybert, donne, en 1234, à Saint-Pierre-sur-Dive, tous les droits qu'il pouvait avoir sur l'aînesse des fiefs de Hugues de la Roquelle, de Roger Teybert et d'Alix, fille de Robert

Gresille, et il reçoit cent sols tournois pour cette donation.

5. — Foulques La Cave, de la paroisse de Berville, cède, en 1247, une pièce de terre dans cette paroisse, et reçoit dix-huit sols tournois pour cette concession.

6. — Etienne Coignefestu, de Dunetot, prêtre, donne, en 1249, à l'abbé et au couvent de Dive, tout ce qu'il avait et devait avoir à Dunetot, dans la paroisse de Saint-Jacques-de-Berville, et il reçoit quatre livres dix sols tournois pour cette donation.

7. — Nicolas Aniset, de Saint-Julien-de-Boissei, donne, en 1251, une rente de six sols tournois, pour la décoration du grand autel de l'abbaye.

8. — Guillaume, dit Le François, donne, en 1251, trois sols de rente, pour l'aumônerie de Saint-Pierre-sur-Dive.

9. — Onfroy Gallart donne, en 1251,

à ladite aumônerie, deux boisseaux de froment de rente, à prendre dans son tènement de la Houssaie, paroisse de Saint-Julien-de-Boissei.

10. — Nicolas de Castillon, fils de Robert de Castillon, donne, en 1252, à Saint-Pierre-sur-Dive, diverses rentes et redevances que lui faisait Robert Tubold de Lambertivalle, et il reçoit cent sols tournois pour cette concession.

11. — Robert Herloyn, de Boissei, donne quatre sols de rente, en 1257, pour l'office du pictancier de l'abbaye.

12. — Guillaume Foilloles donne, en 1257, douze sols manceaux de rente, afin d'entretenir une lampe ardente, de jour et de nuit, devant l'autel de Sainte-Marie-de-Dive [1].

---

[1] Une lampe était alors un objet de luxe très rare, et que ne possédaient pas beaucoup d'églises plus riches que Saint-Pierre-sur-Dive.

13. — Goscelin Mitaine donne, en 1257, quinze sols manceaux de rente, pour l'aumônerie de ladite abbaye.

14. — Richard Henri donne, en 1257, deux sols tournois de rente pour ladite aumônerie.

15. — Gautier, dit le Vachier, donne également, en 1258, deux sols de rente pour la même aumônerie.

16. — Richard du Moustier donne, en 1258, un quartier de froment de rente pour le même office d'aumônerie.

17. — Robert le Brezier, de Sainte-Marguerite-de-Viette, donne, en 1259, à l'abbaye de Dive, une rente de quatre sols tournois, pour la pitance des moines, et il reçoit soixante sols pour cette donation.

18. — Durand, dit La Plaie, de Saint-Pierre sur-Dive, donne à l'abbaye, en

1260, une rente de quatre sols, à prendre sur son jardin, et il contracte l'engagement de ne point vendre ni consommer aucuns des légumes et fruits dudit jardin, avant que cette rente soit acquittée.

19. — Robert Salle de Viette donne, en 1260, à l'abbaye de Dive, pour le service de l'infirmerie de ce monastère, une rente de cinq sols.

20. — Guillaume, dit Racyne, de Castillon, donne à l'abbaye, en 1260, trois sols de rente.

21. — Jean, dit Levêque de Douville, donne, en 1261, à l'abbaye de Sainte-Marie-de-Dive, trois quarterons d'orge, et reçoit des Religieux cinquante-quatre sols tournois pour cette donation.

22. — Guillaume de Saint-Martin, écuyer, confirme, en 1264, la donation de deux gerbes de la dîme de Morteaux, faite par

ses antécesseurs, et remet également, à l'abbaye, une rente de dix sols qu'ils s'étaient réservés sur ladite dîme.

23. — Richard de Viette, écuyer, donne, en 1269, pour l'aumônerie dudit monastère, une rente de quinze boisseaux d'orge, un chapon, deux pains et vingt œufs.

24. — Richard, dit Ferdeboque, de Berville, donne, en 1274, diverses pièces de terre, plusieurs redevances, et tout ce qu'il possédait à Berville.

25. — Robert Le Vavasseur, du Breuil, donne la même année, pour l'office du pictancier de l'abbaye, neuf sols tournois de rente.

26. — Gervais, dit le Querrier, de Viette, donne, en 1277, une rente de quatorze sols et autres redevances, pour la décoration du grand autel de ladite abbaye.

27. — Guillaume, dit Corneillart, cède,

en 1278, une rente de vingt sols tournois pour la pitance des moines.

28. — Jean le Hommangre donne, en 1283, une rente en argent et diverses redevances à prendre à Sainte-Marguerite-de-Viette.

29. — Mathilde, dite la Vilaine, donne, en 1283, une rente de cinq sols et d'une géline, pour l'aumônerie de l'abbaye.

30. — Pierre le Pastéier donne, en 1283, plusieurs redevances à prendre à Boissei.

31. — Guillaume Du Houx donne, en 1283, une rente de quatorze sols pour l'office du pitancier de l'abbaye.

32. — Robert, dit de Fer, donne, en 1284, pour l'usage de l'infirmerie, diverses redevances à prendre sur des terres à Berville.

33. — Richard, dit Lallier, donne, en

1285, pour l'aumônerie, une rente de deux sols six deniers.

34. — Le vicomte de Falaise déclare, en 1286, que Robert d'Escot et Eremberge, fille de Simon d'Ernes sa femme, donnèrent devant lui à l'aumônerie de Saint-Pierre-sur-Dive deux sols tournois.

35. — Richard de Viette, écuyer. donne, en 1287, pour la décoration du grand autel, une rente de treize sols tournois.

36. — Anquetil Jehan donne, en 1292, pour l'aumônerie de l'abbaye, une rente de deux sols tournois.

37. — Beatrix, veuve de Guillaume Pagni de Castillon, donne, en 1297, trois sols tournois de rente, pour entretenir un cierge de cire à la messe de Sainte-Marie [1].

---

[1] Ad usum unius cerei ad missam Sanctæ Mariæ.

38. — Roger, dit le Peisson, du consentement de Mathilde sa femme, donne, en 1308, deux sols huit deniers tournois de rente, pour l'aumônerie de ladite abbaye.

39. — Jean Ansou, dit Le Marchand, reconnait devant la Vicomté de Falaise, en 1311, qu'il a donné à l'office de l'aumônerie vingt sols tournois de rente.

40. — Jean Le Sens, de Saint-Pierre-sur-Dive, reconnait, en 1313, devant le vicomte de Falaise, qu'il a donné à l'abbaye une rente de cinq sous tournois, pour servir à la décoration du grand autel de ladite abbaye.

41. — Guillaume de La Croix, prêtre, reconnait, devant la Vicomté de Falaise, en 1322, qu'il a donné à l'abbaye tout ce qu'il possédait dans les paroisses de Morières et de Grisi.

42. — Richard Baril donne, en 1351,

une rente de dix sols, à prendre à Berteville, pour servir de pitance aux moines.

43. — Jourdain Terré et Guillaume, son fils, donnèrent à l'abbaye. en 1381, une maison, rue de Falaise, à Saint-Pierre-sur-Dive, pour la pitance des moines, à charge d'une messe annuelle

44. — L'abbé et les religieux de Saint-Pierre-sur-Dive prennent l'engagement, en 1384, de fournir à Guillaume de la Croix et à Agnès sa femme, le vivre, la nourriture, l'entretien et le coucher, leur vie durant, *dans ledit couvent*, tel que celui des religieux, par suite d'une donation de *cent-vingt livres d'or*, faite à l'abbaye par lesdits Guillaume La Croix et Agnès sa femme.

45. — Robert le Machon et Poitevine sa femme, Jehanne, veuve de Robert Saffrei, ainsi que Simonne, veuve de Guillaume Le Roussel, donnent à l'abbaye, en 1390,

une maison située rue de l'Eau, dans la paroisse de Saint-Pierre-sur-Dive.

Outre ces diverses donations, nous pourrions encore trouver dans le recueil de M. d'Anisy une foule de choses intéressantes, si le format de notre petit volume pouvait nous le permettre.

En 1303, par exemple, Jolle, dit Bence, vend à l'abbaye une rente de trois sols huit deniers tournois, à prendre sur une pièce de *vigne*, située à Saint-Pierre-sur-Dive.

On sait, qu'en Normandie, à l'époque Gallo-Romaine et dans tout le moyen-âge, on récoltait du raisin sur un grand nombre de côteaux qui n'en fournissent plus aujourd'hui, et les désignations souvent employées de : *Clos de la vigne*, *Vieille vigne*, *Côte des vignes*, prouvent que la boisson favorite du Normand n'a pas toujours été

le cidre [1]. Nous n'avions jamais entendu parler du vin de Saint-Pierre-sur-Dive, mais celui d'Argences jouissait autrefois d'une grande réputation. Dans le XIe siècle, le duc Richard fit présent de ce bourg, de son église et de ses vignobles, à la riche et célèbre abbaye de Fécamp, et, cependant, elle avait aussi, dans son voisinage, des *Clos* en réputation. Voici en quelle circonstance cette concession lui fut accordée : Le pieux Richard chérissait le séjour de Fécamp, et se plaisait surtout au milieu des moines et de leurs saints exercices. Une nuit qu'il avait trouvé la porte

---

[1] Au milieu de nos recherches, nous avons rencontré, citées pour leurs vignobles, dans la partie de la Normandie qui nous occupe, les localités suivantes : Saint-Pierre-sur-Dive, Mézidon, Saint-Samson, Croissanville, Moult, Troarn, Saint-Pair, Bures, Bretteville, Ussy, Airan et Argences étaient surtout renommés.

de l'église fermée, et qu'il cherchait à l'ouvrir, pour assister sans être vu à l'office nocturne, le sacristain, fidèle à sa consigne, et croyant avoir affaire à quelque malfaiteur, le repoussa violemment en lui adressant des paroles fort dures. La chose vint à être connue, et le grossier sacristain, mis en cause, allait être condamné, lorsque Richard, prenant la défense du coupable, obtint sa grâce, et, pour récompenser son zèle, réunit à la charge de sacristain de l'abbaye tout le domaine d'Argences où le jugement avait été rendu.

Aujourd'hui, le pommier a détrôné toutes ces célébrités, soit que la température actuelle ne permette plus au raisin de mûrir, ou que la possibilité de se procurer du vin beaucoup meilleur ait fait abandonner une culture devenue improductive.

Les recherches de M. d'Anisy donnent

aussi la preuve des luttes qu'eurent à soutenir les abbés de Saint-Pierre contre l'autorité civile, dans la défense de leurs droits, par plusieurs lettres de rois de France ou des arrêts de l'Echiquier de Normandie, contraignant le lieutenant général de Caen et le vicomte de Falaise, de renoncer à prendre connaissance des causes criminelles dépendantes des religieux de l'abbaye, et de faire remettre entre leurs mains des malfaiteurs indûment retenus ailleurs que dans les prisons de l'abbaye; d'autres fois, citant le lieutenant d'Evreux et de Caen devant l'Echiquier de Normandie, pour rendre compte des torts et griefs dont ils s'étaient rendus coupables envers l'abbé ou le couvent de Saint-Pierre-sur-Dive.

Enfin, ces titres nous apprennent encore que les principales rues de Saint-Pierre-sur-Dive portaient, à cette époque, les

noms de : rue du Bosc, rue de l'Eau, rue de Falaise, rue de Lisieux.



TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.







